

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

PROGRAMME D'ÉTUDES

ANNÉE ACADÉMIQUE
1990-1991

Commission spéciale des jurys d'examens (réadmissions et cumuls)

J. BERTHET, E. COCHE, A. DHEM, S. HAUMONT, A. E. LAMBERT, P. MALVAUX, P. MOENS, J. B. OTTE, J. J. ROMBOUTS et G. SOKAL.

Membre étudiant : à désigner.

3. Conditions d'admission

Admission au *grade légal* : voir conditions page RG 73 (Renseignements Généraux).

La candidature d'un étudiant qui n'est pas Belge ou ressortissant *ayant droit* ⁽¹⁾ d'un pays membre de la C.E.E., ou encore qui n'est pas porteur d'un des diplômes de fin d'études secondaires requis par la loi, doit être soumise à la Commission d'admission des étudiants étrangers. Les candidatures à l'admission en septembre doivent être introduites avant le 15 mai, au Secrétariat des Étudiants étrangers à Louvain-en-Woluwe pour l'admission en première ou en deuxième candidature (en principe, la Faculté de Médecine n'autorise pas l'admission dans les années d'études supérieures).

Si la Commission autorise l'admission, l'étudiant sera inscrit au grade légal s'il remplit les conditions légales requises, ou, à défaut, au titre scientifique ⁽²⁾.

4. Programme des cours par année d'études

Signification des sigles proposés

■■ Cours de deux ans.

■ Cours cyclique dispensé cette année académique.

□ Cours cyclique non dispensé cette année académique.

○ Ce cours n'est pas dispensé cette année académique.

* L'astérisque qui suit le nom d'un enseignant, après l'intitulé d'un cours, signifie que cet enseignant est suppléant d'un cours (ou d'une partie de cours) qui n'a pas de titulaire.

À propos du nombre d'heures de cours, par cours

Chaque intitulé de cours est suivi de trois groupes de chiffres, qui indiquent la charge horaire, pour ce cours, par année académique. Chaque année académique compte trente semaines de cours.

Si l'on veut connaître le nombre moyen d'heures d'un cours par **semaine**, il suffit de diviser chaque groupe de chiffres par trente. Nombre moyen, parce qu'un cours peut n'être donné qu'au premier quadrimestre (avant Noël) ou qu'au second quadrimestre (entre fin janvier et mi-mai).

Chaque intitulé de cours est suivi de trois groupes de chiffres.

Le **premier** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures **théoriques**.

Le **deuxième** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures de **travaux pratiques**, de **laboratoires** ou d'**exercices**.

Le **troisième** groupe de chiffres correspond au nombre d'heures de **séminaires**. Un *séminaire* est un groupe de travail organisé où chacun à son tour prépare un sujet pour le présenter aux autres participants (une quinzaine). La préparation se fait seul ou à deux ou trois.

⁽¹⁾ C'est-à-dire effectivement admis dans son pays aux études qu'il envisage d'entreprendre ou de poursuivre en Belgique.

⁽²⁾ L'étudiant inscrit au titre scientifique est invité à faire reconnaître sans tarder l'équivalence de son diplôme, afin de pouvoir bénéficier, moyennant procédure appropriée, d'une inscription au grade légal.

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES MÉDICALES (MED 1)

Arrêtés royaux du 18 août 1967 et du 23 avril 1968

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 11)

MED	1111	Philosophie [30-0-0]	J. F. MALHERBE
MD	1101	Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales [135-50-0]	R. DEBUYST et J. P. MEULDERS
MD	1111	Chimie générale [60-0-0]	Cl. RONNEAU
MD	1111	Exercices pratiques et séminaires de chimie générale [0-15-15]	P. DEPOVERE et P. VAN BRANDT
MD	1112	Chimie organique [60-0-0]	M. PIRAUX
MD	1112	Exercices pratiques et séminaires de chimie organique [0-15-15]	P. DEPOVERE et M. PIRAUX
MD	1131	Biologie générale et végétale [45-24-0]	J. P. AUQUIÈRE et P. MOENS
MD	1133	Biologie générale et animale, y compris les méthodes d'expérimentations alternatives n'utilisant pas l'animal [45-15-0]	B. LATTEUR et M. C. LOMBAERTS-MANY
ISTO	1100	Histologie générale ⁽¹⁾ [60-*-0]	S. HAUMONT

ATTENTION ! Six séminaires d'activation à l'adaptation à l'Université sont organisés par le SAIW en collaboration avec les enseignants. Ces séminaires, d'une durée de 2 h chacun, ont lieu du 18 septembre au 23 octobre 1990.

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 12)

ANAT	1120	Anatomie humaine I [45-30-0]	A. DHEM
ANAT	1141	Anatomie humaine II [45-37,5-0]	A. DHEM
BCHM	1130	Cytologie et biologie cellulaire [15-30-0]	P. BAUDHUIEN
FYSL	1110	Physiologie générale [60-24-0]	J. M. GILLIS, A. GODFRAIND-DE BECKER et G. MARÉCHAL
BCHM	1110	Biochimie générale [67,5-24-0]	H. BEAUFAY et J. BERTHET
ISTO	1111	Histologie normale et pathologique des systèmes, 1 ^{re} partie [82,5-*-0]	J. F. DENEFF, S. HAUMONT et J. M. SCHEIFF
FYSL	1120	Physiologie normale et pathologique des systèmes, 1 ^{re} partie (cardio-vasculaire et respiratoire) [45-24-0]	A. CHARLIER et H. POULEUR
MED	1170	Psychologie [30-0-0]	M. CROMMELINCK et J. VAN RILLAER
MED	1200	Épidémiologie [15-0-0]	M. F. LECHAT
MCBL	1110	Microbiologie générale [15-0-0]	C. COCITO
STAG	1110	Stage infirmier d'une semaine, au cours du second quadrimestre.	
		ou	
MED	1181	Formation en médecine sociale (par séries) ⁽²⁾ [0-18-45]	M. VANDERVEKEN*
		ou	
MED	1182	Formation hospitalière (par séries) ⁽²⁾ [18-0-45]	J. J. HAXHE

⁽¹⁾ L'astérisque remplaçant le nombre d'heures de travaux pratiques indique que les nombres d'heures d'enseignement théorique et d'enseignement pratique ont été globalisés.

⁽²⁾ Les 18 h d'enseignement pris séparément peuvent compter comme cours à option.

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 13) ⁽¹⁾

PSME	1100	Psychologie médicale [30-0-0]	Ph. van MEERBEECK
ANAT	1142	Anatomie humaine III [30-22,5-0]	A. DHEM et Ph. EVRARD
ISTO	1112	Histologie normale et pathologique des systèmes, 2 ^e partie [67,5-0]	P. COURTOY et P. MALDAGUE
BCHM	1121	Biochimie humaine normale et pathologique [60-16-0]	L. HUE, G. van den BERGHE et F. VAN HOOF
BCHM	1122	Immunologie normale et pathologique et immunogénétique, 1 ^{re} et 2 ^e parties [37,5-0-0]	Th. BOON et P. MASSON
FYSL	1131	Physiologie normale et pathologique des systèmes, 2 ^e partie (endocrinologie, rein, digestion, reproduction, développement et sénescence) [75-0-0]	J. CRABBÉ et G. MARÉCHAL
FYSL	1131	Exercices pratiques de physiologie normale et pathologique des systèmes (2 ^e partie), par séries [0-16-0]	J. CRABBÉ, J. KOLANOWSKI et G. MARÉCHAL
FYSL	1132	Neurophysiologie normale et pathologique, 1 ^{re} et 2 ^e parties [67,5-0-0]	M. MEULDERS et N. SCHEPENS-BOISACQ
FYSL	1132	Exercices pratiques de neurophysiologie normale et pathologique (1 ^{re} et 2 ^e parties), par séries [0-12-0]	J. M. GODFRAIND
ANAT	1110	Embryologie [30-0-0]	J. PICARD
PHAR	1110	Pharmacologie générale [15-0-0]	Th. GODFRAIND
PHAR	1120	Pharmacologie spéciale, 1 ^{re} partie [12,5-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT
MCBL	1130	Microbiologie médicale [60-0-0]	G. BURTONBOY, G. R. CORNÉLIS et G. WAUTERS
MCBL	1130	Exercices pratiques de microbiologie médicale, par séries [0-20-0]	G. BURTONBOY, M. LAMY, et G. WAUTERS
ANAT	1170	Anatomie radiologique générale [30-0-0]	B. MALDAGUE

Cours à option en candidature

L'étudiant de la candidature en sciences médicales est tenu de suivre un cours à option au moins durant les trois candidatures et d'en présenter l'examen au plus tard avec la troisième épreuve. Les étudiants qui ont le statut d'étudiant chercheur sont dispensés d'un cours à option par année où ils bénéficient de ce statut. Les étudiants moniteurs bénéficient du même avantage. L'étudiant peut choisir les cours à option dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure.

Aucun examen présenté sur un cours à option en candidature ne peut être validé en doctorat. La liste des cours à option figure aux pages 46 à 52.

Étudiants chercheurs

Les étudiants qui le désirent peuvent, dès la fin de leur première candidature en médecine, entrer en contact direct avec la recherche fondamentale ou clinique. Ceci peut leur valoir le statut d'étudiant chercheur. Ce statut a valeur de cours à option et une cote sera transmise au jury.

Un étudiant chercheur participe directement à une activité de recherche dans un laboratoire, un département ou un service dépendant de la Faculté de Médecine ou des cliniques universitaires. Cette activité comprendra une phase de formation, spécifique au domaine de recherche envisagé, la présence régulière aux réunions où sont discutés les protocoles et les résultats de la recherche en cours, ainsi qu'une participation directe dans la recherche elle-même. Un étudiant chercheur qui demande le statut

⁽¹⁾ Attention au **calendrier spécial** : les cours du second quadrimestre débutent le **lundi 7 janvier** et se terminent le **vendredi 26 avril 1991** ! La session des examens de juin s'ouvre le **lundi 27 mai 1991** !

s'engage à consacrer en moyenne une demi-journée par semaine, ou 15 jours/an, à son activité de recherche, éventuellement pendant les vacances.

Pour l'ensemble de ces activités, l'étudiant chercheur sera supervisé directement par un promoteur membre du personnel académique ou scientifique. Le promoteur aura des contacts personnels réguliers avec l'étudiant et sera donc responsable de sa formation.

Au début de chaque année, l'étudiant chercheur et son promoteur rempliront conjointement une demande de statut d'étudiant chercheur. Celle-ci sera examinée par la commission des étudiants chercheurs. En fin d'année, l'étudiant chercheur veillera à faire parvenir au président de la commission un rapport rédigé conjointement avec son promoteur. Ce rapport reprendra brièvement le sujet de la recherche et les méthodes mises en œuvre, en précisant la contribution directe de l'étudiant.

Les activités de recherche impliquant une formation importante, il est hautement souhaitable que l'étudiant chercheur et son promoteur envisagent une collaboration s'étendant sur plusieurs années, ce qui leur permettra, le cas échéant, d'aboutir à des résultats concrets. Débuter une activité de recherche après le second doctorat n'est pas recommandée et le statut ne sera donc pas accordé dans ces conditions.

Les étudiants peuvent consulter, à l'administration facultaire, la liste non exhaustive des laboratoires, services et départements, susceptibles d'accueillir des étudiants chercheurs. Cette liste comprend également les thèmes de recherche et le nom d'un répondant auprès duquel ils peuvent obtenir de plus amples renseignements.

EXAMEN DE DOCTEUR ⁽¹⁾ (MED 2)

Arrêté royal du 18 août 1967

Vue d'ensemble des secteurs de la pathologie systématique intégrée et des cours sectorisés

Secteurs relevant de la première épreuve

Secteur d'apprentissage de la démarche clinique
Secteur cardio-vasculaire
Secteur digestif
Secteur de maladies infectieuses
Secteur respiratoire

Coord. E. COCHE
Coord. J. M. DETRY
Coord. P. J. KESTENS
Coord. F. ZECH
Coord. Ch. FRANCIS

Secteurs relevant de la deuxième épreuve

Secteur de néphrologie et d'urologie
Secteur d'hématologie
Secteur locomoteur
Secteur de maladies nerveuses
Secteur d'endocrinologie
Secteur de gynécologie-obstétrique et de pathologie néonatale

Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU
Coord. G. SOKAL
Coord. A. VINCENT
Coord. E. C. LATERRÉ
Coord. P. MALVAUX
Coord. K. THOMAS

Cours sectorisés

INTR	2371	Pathologie interne : Maladies cardio-vasculaires [25-0-0] (MED 21)	Chr. BROHET, J. COL, J. COSYNS, D. DE JONGHE, J. M. DETRY, R. KREMER et M. ROUSSEAU
INTR	2371	Exercices d'électrocardiographie, par séries [0-10-0] (MED 21)	Chr. BROHET, J. COL, J. COSYNS, D. DE JONGHE, J. M. DETRY et M. ROUSSEAU
INTR	2372	Pathologie interne : Gastro-entérologie [27-0-0] (MED 21)	Ch. DIVE

⁽¹⁾ Tout étudiant de doctorat recevra dès la première épreuve un carnet de stages où seront consignées toutes les prestations cliniques qu'il aura effectuées au cours des quatre années de doctorat.

INTR	2373	Pathologie interne : Pneumologie [15-0-0] (MED 21)	Ch. FRANCIS, suppl. D. RODENSTEIN G. BIGAIGNON, P. MALVAUX et F. ZECH
INTR	2374	Pathologie interne : Maladies infectieuses et parasitaires [25-0-0] (MED 21)	
INTR	2375	Pathologie interne : Rhumatologie [15-0-0] (MED 22)	Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES Ch. van YPERSELE de STRIHOU
INTR	2376	Pathologie interne : Néphrologie [15-0-0] (MED 22)	
INTR	2377	Pathologie interne : Endocrinologie et nutrition [25-0-0] (MED 22)	J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT G. SOKAL G. CORNU, R. DE MEYER, P. MALVAUX et A. VLIERS Ch. CHALANT, R. DETRY, P. J. KESTENS, J. B. OTTE et J. C. SCHOEVAERDTS
INTR	2378	Pathologie interne : Hématologie [15-0-0] (MED 22)	
PEDI	2160	Pathologie infantile [60-0-0] (MED 21 et 22)	A. VINCENT P. VAN CANGH et F. X. WESE B. MALDAGUE et J. PRINGOT E. C. LATERRÉ et G. LYON
CHG	2220	Pathologie chirurgicale spéciale (sauf l'orthopédie, la traumatologie et l'urologie) [66-0-0] (MED 21 et 22)	
CHG	2230	Pathologie chirurgicale spéciale : Orthopédie et traumatologie [25-0-0] (MED 22)	
CHG	2240	Pathologie chirurgicale spéciale : Urologie [15-0-0] (MED 22)	
RDGN	2160	Radiodiagnostic [15-30-0] (MED 21 et 22)	M. VAN LIERDE J. DONNEZ et K. THOMAS R. DE MEYER J. DE NAYER
NEUR	2110	Théorie des maladies nerveuses [30-0-0] (MED 22)	
OBST	2111	Physiopathologie de la grossesse et de l'accouchement [30-3-0] (MED 22)	
OBST	2112	Gynécologie [30-3-0] (MED 22)	
OBST	2113	Pathologie néonatale [6-0-0] (MED 22)	
MEFY	2110	Médecine physique et réadaptation locomotrice [15-0-0] (MED 22)	

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 21)

Premier quadrimestre

A. Apprentissage de la démarche clinique ⁽¹⁾

INTR	2111	Séméiologie médicale [18-7,5-5] ⁽²⁾	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER M. LIEVENS et M. LAMBERT Ch. van YPERSELE de STRIHOU B. de HEMPTINNE, R. DETRY, L. MICHEL et J. J. ROMBOUTS P. P. DE NAYER et M. MERCHEZ G. CORNU et P. MALVAUX Chr. BROHET, E. COCHE, G. CORNU, J. DE PLAEN, M. GOENEN, Y. HUMBLET, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE, J. LINTERMANS, F. X. MARCHANDISE, H. MEUNIER, J. B. OTTE, B. VANDERCAM, R. VANHEUVERZWYN et F. ZECH.
BCMM	2122	Chimie médicale [6-4-0]	
INTR	2112	Stratégie diagnostique [2-0-5]	
CHG	2112	Séméiologie chirurgicale [12-4-0]	
CHG	2191	Soins infirmiers et petite chirurgie [6-6-0]	
PEDI	2170	Séméiologie pédiatrique [4-4-0]	
TRSL	2110	Tours de salle de médecine interne, de chirurgie et de pédiatrie (par séries) [0-6-0] ⁽²⁾	

M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE, J. LINTERMANS, F. X. MARCHANDISE, H. MEUNIER, J. B. OTTE, B. VANDERCAM, R. VANHEUVERZWYN et F. ZECH.

⁽¹⁾ La coordination de ces enseignements est assurée par E. COCHE, G. CORNU, A. E. LAMBERT et J. B. OTTE sous la présidence du premier.

⁽²⁾ Charge horaire partielle (pour obtenir le nombre total d'heures allouées à cet enseignement, ajouter la charge horaire du second quadrimestre).

B. Pathologie systématique intégrée

Secteur cardio-vasculaire (43 h). Coord. J. M. DETRY

Secteur respiratoire (20 h). Coord. Ch. FRANCIS

Secteur de maladies infectieuses (28 h). Coord. F. ZECH

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2150	Anatomie pathologique spéciale [6-0-0] ⁽¹⁾	J. M. BRUCHER, J. HAOT et J. RAHIER
PHAR	2111	Pharmacologie spéciale, 2 ^e partie ⁽¹⁾ [30-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

D. Démonstrations cliniques

INTR	2120	Clinique propédeutique médicale ⁽¹⁾ [22,5-0-0]	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
CHG	2140	Clinique de propédeutique chirurgicale [22-0-0]	P. P. DE NAYER, R. DETRY, P. JAUMIN, J. B. OTTE, J. J. ROMBOUTS, J. C. SCHOEVAERDTS, J. P. SQUIFFLET et P. VAN CANGH

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2111	Pathologie médicale ⁽¹⁾ [30,5-0-0]	E. COCHE, J. M. DETRY, Ch. DIVE, Ch. FRANCIS (suppl. A. FRANS, D. RODENSTEIN et D. STANESCU), R. KREMER, H. MEUNIER, et J. L. MICHAUX G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, B. de HEMPTINNE, P. J. KESTENS, J. B. OTTE et J. C. SCHOEVAERDTS G. CORNU, R. DE MEYER, P. MALVAUX et A. VLIERS
CMCH	2112	Pathologie chirurgicale [12-0-0] ⁽¹⁾	
CMCH	2113	Pathologie infantile [10,5-0-0] ⁽¹⁾	

E. Autres exercices pratiques et stage

ANAP	2111	Autopsies et colloques anatomo-cliniques, 1 ^{re} partie [0-4,5-0] ⁽¹⁾	J. HAOT
RDGN	2160	Radiodiagnostic [0-7,5-0] ⁽¹⁾	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2110	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1 ^{er} ou le 2 ^e quadrimestre.	

Deuxième quadrimestre ⁽²⁾

A. Pathologie générale

PATG	2111	Physiologie pathologique [8-0-0]	Ch. van YPERSELE de STRIHOU
INTR	2350	Pathologie interne : Intoxications [6-0-0]	R. LAUWERYS

⁽¹⁾ Charge horaire partielle (pour obtenir le nombre total d'heures allouées à cet enseignement, ajouter la charge horaire du second quadrimestre).

⁽²⁾ Attention au **calendrier spécial** : les cours débutent le **lundi 7 janvier** et se terminent le **vendredi 26 avril 1991** ! La session des examens de juin s'ouvre le **lundi 27 mai 1991** !

B. Apprentissage de la démarche clinique ⁽¹⁾

INTR	2111	Séméiologie médicale [16-7,5-0] ⁽²⁾	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
CHG	2111	Pathologie chirurgicale générale [10-0-0]	P. P. DE NAYER et M. REYNAERT
PEDI	2130	Pédiatrie générale [6-0-0]	R. DE MEYER
TRSL	2110	Tours de salle de médecine interne, de chirurgie et de pédiatrie (par séries) [0-6-0] ⁽²⁾	Chr. BROHET, E. COCHE, G. CORNU, J. DE PLAEN, M. GOENEN, Y. HUMBLET, M. LAMBERT, Ch. LEFEBVRE, J. LINTERMANS, F. X. MARCHANDISE, H. MEUNIER, J. B. OTTE, B. VANDERCAM, R. VANHEUVERZWYN, et F. ZECH

C. Pathologie systématique intégrée

Secteur digestif (58 h) Coord. P. J. KESTENS

D. Pathologie spéciale

DERM	2111	Dermatologie [22,5-0-0]	A. BOURLOND
------	------	-------------------------	-------------

E. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2150	Anatomie pathologique spéciale [6-0-0] ⁽²⁾	J. M. BRUCHER, J. HAOT et J. RAHIER
PHAR	2111	Pharmacologie spéciale, 2 ^e partie ⁽²⁾ [23-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT
PSYC	2120	Psychopathologie-Psychiatrie [30-0-0]	L. CASSIERS, J. Y. HAYEZ et Ph. van MEERBEECK
PSYC	2160	Séminaires de psychologie médicale (par séries) [0-0-12]	P. DE NEUTER, J. Y. HAYEZ et Ph. van MEERBEECK
MED	2140	Déontologie médicale et droit médical [15-0-0]	R. DALCQ, J. F. MALHERBE et G. SOKAL

F. Démonstrations cliniques

INTR	2120	Clinique propédeutique médicale ⁽²⁾ [22,5-0-0]	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
PEDI	2180	Clinique propédeutique pédiatrique [22,5-0-0]	G. CORNU, R. DE MEYER et J. NINANE
<i>Cliniques médico-chirurgicales :</i>			
CMCH	2111	Pathologie médicale ⁽²⁾ [30-0-0]	E. COCHE, J. M. DETRY, Ch. DIVE, Ch. FRANCIS (suppl. A. FRANS, D. RODENSTEIN et D. STANESCU), R. KREMER, H. MEUNIER, et J. L. MICHAUX
CMCH	2112	Pathologie chirurgicale [19,5-0-0] ⁽²⁾	G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, B. de HEMPTINNE, P. J. KESTENS, J. B. OTTE et J. C. SCHOEVAERDTS
CMCH	2113	Pathologie infantile [10,5-0-0] ⁽²⁾	G. CORNU, R. DE MEYER, P. MALVAUX et A. VLIERS

⁽¹⁾ La coordination de ces enseignements est assurée par E. COCHE, G. CORNU, A. E. LAMBERT et J. B. OTTE sous la présidence du premier.

⁽²⁾ Charge horaire partielle (cf. charge horaire du 1^{er} quadrimestre).

G. Autres exercices pratiques et stage

ANAP	2111	Autopsies et colloques anatomo-cliniques, 1 ^{re} partie [0-4,5-0] ⁽¹⁾	J. HAOT
RDGN	2160	Radiodiagnostic [0-7,5-0] ⁽¹⁾	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2110	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1 ^{er} ou le 2 ^e quadrimestre.	

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 22)

Premier quadrimestre

A. Apprentissage de la démarche clinique

TRSL	2120	Tours de salle (par séries) [0-6-0] ⁽¹⁾	E. COCHE (coord.), G. CORNU, R. DETRY, J. DONNEZ et A. E. LAMBERT
------	------	--	---

B. Pathologie systématique intégrée

Secteur d'endocrinologie (32 h) Coord. P. MALVAUX
Secteur de néphrologie et d'urologie (37 h) Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU
Secteur d'hématologie (30 h) Coord. G. SOKAL
Secteur de maladies nerveuses (39 h) Coord. E. C. LATERRE

C. Pathologie spéciale

ORL	2111	Oto-rhino-laryngologie [22,5-2-0]	J. VAN DEN EECKHAUT
OFTA	2111	Ophtalmologie [22,5-2-0]	J. M. LEMAGNE
MED	2251	Stomatologie, théorie et clinique [9-0-0]	H. REYCHLER

D. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2150	Anatomie pathologique spéciale ⁽¹⁾ [6-0-0]	J. M. BRUCHER, J. HAOT et J. RAHIER
PHAR	2121	Pharmacologie spéciale, 3 ^e partie, et prescription médicale ⁽¹⁾ [21-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT
PSYC	2160	Séminaires de psychologie médicale (par séries) [0-0-12]	P. DE NEUTER, J. Y. HAYEZ et Ph. van MEERBEECK
PEDI	2121	Génétique médicale et tératologie, 1 ^{re} partie [3-0-0]	R. DE MEYER

E. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :

CMCH	2121	Pathologie médicale ⁽¹⁾ [37,5-0-0]	C. BECKERS, E. COCHE, J. M. DETRY, Ch. DIVE, Ch. FRANCIS (suppl. D. RODENSTEIN), R. KREMER, A. E. LAMBERT, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES, G. SOKAL et Ch. van YPERSELE de STRIHOU
------	------	---	---

⁽¹⁾ Charge horaire partielle (cf. charge horaire de l'autre quadrimestre).

CMCH	2122	Pathologie chirurgicale ⁽¹⁾ [16,5-0-0]	G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, R. DETRY, R. DION, P. JAUMIN, P. J. KESTENS et J. B. OTTE
CMCH	2123	Pathologie infantile ⁽¹⁾ [10,5-0-0]	G. CORNU, R. DE MEYER, G. LYON, P. MALVAUX et A. VLIERS
URO	2110	Clinique et policlinique urologiques [15-0-0]	R. OPSOMER*, P. VAN CANGH et F. X. WESE

F. Autres exercices pratiques et stage

ANAP	2112	Autopsies et colloques anatomo-cliniques, 2 ^e partie [0-4,5-0] ⁽¹⁾	J. HAOT
RDGN	2160	Radiodiagnostic [0-7,5-0] ⁽¹⁾	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2120	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1 ^{er} ou le 2 ^e quadrimestre.	

Deuxième quadrimestre ⁽²⁾

A. Apprentissage de la démarche clinique ⁽³⁾

CHG	2192	Urgences médico-chirurgicales et réanimation [14-0-0]	J. COL, B. GRIBOMONT, J. J. ROMBOUTS et J. C. SCHOEVAERDTS
TRSL	2120	Tours de salle (par séries) [0-6-0] ⁽¹⁾	E. COCHE (coord.), G. Cornu, R. Detry, J. Donnez et A. E. LAMBERT

B. Pathologie systématique intégrée

Secteur de gynécologie-obstétrique et de pathologie néonatale (66-6-0) Coord. K. THOMAS
Secteur locomoteur (51 h) Coord. A. VINCENT

C. Autres enseignements donnés parallèlement

ANPS	2150	Anatomie pathologique spéciale ⁽¹⁾ [6-0-0]	J. M. BRUCHER, J. HAOT et J. RAHIER
PHAR	2121	Pharmacologie spéciale, 3 ^e partie, et prescription médicale ⁽¹⁾ [19-0-0]	Th. GODFRAIND et C. HARVENGT
MED	2290	Cancérologie [15-0-0]	C. DECKERS, M. SYMANN et A. WAMBERSIE

⁽¹⁾ Charge horaire partielle (cf. charge horaire de l'autre quadrimestre).

⁽²⁾ Attention au **calendrier spécial** : les cours débutent le **lundi 7 janvier** et se terminent le **vendredi 26 avril 1991** ! La session des examens de juin s'ouvre le **lundi 27 mai 1991** !

⁽³⁾ La coordination de ces renseignements est assurée par E. COCHE.

D. Démonstrations cliniques

Cliniques médico-chirurgicales :			C. BECKERS, E. COCHE
CMCH	2121	Pathologie médicale ⁽¹⁾ [18-0-0]	J. M. DETRY, Ch. DIVE, Ch. FRANCIS (suppl. D. RODENSTEIN), R. KREMER, A. E. LAMBERT, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES, G. SOKAL et Ch. van YPERSELE de STRIHOU
CMCH	2122	Pathologie chirurgicale ⁽¹⁾ [13,5-0-0]	G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, R. DETRY, R. DION, P. JAUMIN, P. J. KESTENS et J. B. OTTE.
CMCH	2123	Pathologie infantile ⁽¹⁾ [10,5-0-0]	G. CORNU, R. DE MEYER, G. LYON, P. MALVAUX et A. VLIERS
ORTO	2130	Clinique chirurgicale orthopédique [18-0-0]	A. VINCENT
OBST	2120	Clinique obstétricale [22,5-0-0]	Cl. LECART et K. THOMAS
OBST	2140	Clinique gynécologique [22,5-0-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, Cl. LECART et K. THOMAS
NEUR	2120	Clinique des maladies nerveuses [18-0-0]	Ph. EVRARD, E. C. LATERRE, G. LYON et G. STROOBANDT

E. Autres exercices pratiques et stage

ANAP	2112	Autopsies et colloques anatomo-cliniques, 2 ^e partie [0-4,5-0] ⁽¹⁾	J. HAOT
RDGN	2160	Radiodiagnostic [0-7,5-0] ⁽¹⁾	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
STAG	2120	Stage : une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1 ^{er} ou le 2 ^e quadrimestre.	

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 23)

Les étudiants issus du 2^e doctorat entament le 10 septembre 1990 les **12 mois de stages prescrits par la loi**.

Ces 12 mois comporteront des prestations d'interne et se répartiront comme suit :

Médecine (adultes) : 4 mois
Médecine (enfants) : 2 mois
Obstétrique-gynécologie : 2 mois
Chirurgie : 4 mois.

Les certificats de stage seront signés et délivrés soit par les professeurs de cliniques universitaires, soit par les chefs de services hospitaliers agréés par l'Université.

Chaque étudiant devra présenter son carnet de stage lors de la quatrième épreuve.

Un règlement interne approuvé par le Conseil facultaire et remis aux étudiants dès le 2^e doctorat régit les dispositions pratiques des stages.

⁽¹⁾ Charge horaire partielle (cf. charge horaire du 1^{er} quadrimestre).

Enseignements dispensés dans le cadre des stages

1. Obligatoires pour tous :

INTR	2360	Discussion de cas de médecine interne générale (par séries) [0-0-15]
INTR	2340	Séminaire de thérapeutique [0-0-60]

J. DE PLAEN
C. HARVENGT

2. Au choix (8 h/semaine) (1) :

ANAP 3100, ANAP 3110, ANES 3220, BCMM 3270, BCMM 3300, BCMM 3310, CHG 3100, CHG 3110, CHG 3120, CHG 3130, CHG 3140, CHG 3150, CHG 3160, CHG 3170, CHG 3180, CHG 3190, CHG 3200, CHG 3210, CHG 3220, CHG 3230, CHG 3240, CHG 3250, DERM 3100, DERM 3110, DERM 3120, DERM 3130, INTR 3130, INTR 3300, INTR 3310, INTR 3320, INTR 3330, INTR 3340, INTR 3350, INTR 3360, INTR 3370, INTR 3380, INTR 3390, INTR 3400, INTR 3410, INTR 3420, INTR 3430, INTR 3440, INTR 3460, INTR 3470, INTR 3490, INTR 3500, INTR 3510, INTR 3520, INTR 3530, INTR 3540, INTR 3550, INTR 3560, INTR 3570, INTR 3580, INTR 3590, INTR 3610, MCBL 3150, MCBL 3180, MEFY 3100, MEFY 3110, MNUC 3150, NEFY 3110, NEUR 3170, NEUR 3240, NEUR 3250, OBST 3290, OBST 3300, OBST 3310, OBST 3320, OBST 3330, OFTA 3100, OFTA 3110, OFTA 3120, ORL 3190, ORL 3200, ORL 3220, PEDI 3100, PEDI 3110, PEDI 3120, PEDI 3130, PEDI 3140, PEDI 3150, PEDI 3160, PEDI 3170, PEDI 3180, PSYC 3210, PSYC 3220, PSYC 3230, RDGN 3210, RDGN 3220, RDGN 3230, RDGN 3240, RDGN 3250, RDGN 3260, RDGN 3270, RDGN 3280, RDGN 3290, RDTH 3270, RDTH 3280, RDTH 3290, REAN 3100, REAN 3110.

QUATRIÈME ÉPREUVE (MED 24)

Au terme de l'art. 3 de l'Arrêté Royal du 18 août 1967, nul ne peut se présenter à la quatrième épreuve s'il ne justifie par certificats :

1. Qu'il a fréquenté avec assiduité et succès pendant deux ans au moins, à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat en sciences médicales, la clinique médicale (adultes et enfants), la clinique chirurgicale et la clinique obstétricale ;

2. Qu'il a, en outre, fait un stage régulier de douze mois, comportant des prestations d'interne et effectué successivement au moins dans les services hospitaliers de médecine (adultes et enfants), chirurgie et obstétrique.

En conformité avec l'Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1987 (2), la quatrième épreuve s'organise comme suit :

Premier quadrimestre

STAGES

Ce quadrimestre comprend quatre périodes de stages de quatre semaines, du 10 septembre au 31 décembre 1990.

Les stages ont lieu du lundi matin au jeudi soir.

Durant ces périodes de stage l'étudiant se prépare soit à :

la médecine générale :

- deux périodes de stage de médecine générale et
- deux autres périodes recommandées par le CUMG

(1) Cf. liste des cours figurant aux pages 46 à 52 et 53 à 85.

(2) Cf. directive 86/457/CEE du 15 septembre 1986.

soit à un concours de spécialité et éventuellement à la médecine générale :

- deux périodes de stage de spécialité
- deux périodes de stage de médecine générale

soit à

deux concours de spécialité :

- deux fois deux périodes de deux mois dans les deux spécialités concernées

autre option : à voir cas par cas (par exemple recherche, santé publique).

ENSEIGNEMENT

L'enseignement s'organise lors de la journée de retour, le vendredi. Il représente un maximum de 15 jours × 8 h 30, soit un total de 127,5 h.

Cet enseignement comporte :

Cours obligatoires (55 h 30)

MD	2201	Questions de sciences religieuses : L'éthique chrétienne [15-0-0] (1)	J. F. MALHERBE
MD	2202	Questions de sciences religieuses : La foi chrétienne [15-0-0] (1)	Ph. WEBER
MD	2203	Questions de sciences religieuses : La Bible et son message [15-0-0] (1)	J. M. VAN CANGH F. BONBLED
MED	2150	Éléments de médecine légale [15-0-0]	
MD	2203	Questions de sciences religieuses : La Bible et son message [15-0-0] (1)	J. M. VAN CANGH
MED	2240	Médecine sociale et hygiène de l'environnement [22,5-0-0]	A. BOUCKAERT A. DEBUE, L. VANDERBECK et J. VANKALCK
MED	2380	Prescriptions médicales (partim : 3-0-0)	

Cours recommandés (environ 60 h)

Ces cours sont choisis dans la liste ci-après, volontairement limitée :

ESP	2730	Principes généraux de santé publique [30-0-0]	M. F. LECHAT
INTR	2430	Nutrition humaine [15-0-0]	A. E. LAMBERT
MED	2310	Analyse des médecines parallèles [7,5-0-0]	J. BERTHET
MED	2380	Prescriptions médicales (partim : 0-26-0)	A. DEBUE, L. VANDERBECK et J. VANKALCK

Gériatrie : cours au choix

MED	2370	Gériatrie [18-0-0]	E. COCHE, Chr. SWINNE, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MED	2390	Gérontologie sociale [22,5-0-0]	X. LEROY
MED	2400	Viellissement normal et épidémiologie du vieillissement pathologique [22,5-0-0]	J. M. COUPEZ, M. LAMBERT et Chr. SWINNE
MED	2410	Évaluation et réadaptation en gériatrie [22,5-0-0]	Chr. de BARSY, J. DE NAYER et V. GÉRIN
PSYC	2200	Psychogériatrie : Psychologie et psychopathologie de la personne âgée [22,5-0-0]	Th. de BARSY et Ph. MEIRE
INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU

(1) Au choix, l'un de ces trois cours, moyennant inscription au secrétariat de la Faculté.

EXAMENS ET CONCOURS

Concours

Les concours de spécialités se déroulent du 7 janvier au 16 janvier 1991. Les résultats sont affichés le jeudi 17 janvier 1991.

Durant la semaine du 21 au 25 janvier, les étudiants s'inscrivent aux cours du 2^e quadrimestre en fonction de leur orientation et choisissent les stages du 2^e quadrimestre.

Examens

Les étudiants qui ont opté pour la médecine générale ou pour une autre orientation ne nécessitant pas de participation à un concours, pourront présenter l'examen sur les matières du 1^{er} quadrimestre durant la période du 7 au 16 janvier 1991.

Deuxième quadrimestre

STAGE

Quatre périodes de stage de cinq semaines, du 28 janvier au 13 juin 1991.

Les stages ont lieu du lundi matin au jeudi soir.

Les étudiants accomplissent les stages recommandés dans l'orientation choisie ainsi que les stages à option.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement est organisé lors de la *journée de retour*, le vendredi.

Enseignement spécifique de médecine générale (120 h.)⁽¹⁾

Durant les huit premières semaines.

MEGE	2101	Séminaires de médecine générale (<i>partim</i> : 0-0-48)	A. DEBUE, D. PESTIAUX, M. VAN DEN HAUTE, L. VANDERBECK, J. VANKALCK et D. VANTHUYNE
MEGE	2110	Introduction à la pratique de la médecine générale (<i>partim</i> : 18-0-0)	M. VAN DEN HAUTE
MEGE	2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [18-0-0]	M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2122	Actes techniques en médecine générale [0-26-0]	A. DEBUE, L. VANDERBECK et J. VANKALCK

et/ou modules spécialisés (2 x 1 h)

Durant les huit dernières semaines.

MEGE	2101	Séminaires de médecine générale (<i>partim</i> : 0-0-48)	A. DEBUE, D. PESTIAUX, M. VAN DEN HAUTE, L. VANDERBECK, J. VANKALCK et D. VANTHUYNE
MEGE	2122	Actes techniques en médecine générale [0-26-0]	A. DEBUE, L. VANDERBECK et J. VANKALCK

et/ou modules spécialisés (1 h)

MEGE	2123	Éléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [18-0-0]	Y. BERTRAND, J.P. SONDAG, M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2130	Aspects spécifiques de psychologie médicale en médecine générale [18-0-24]	M. VAN DEN HAUTE et Ph. van MEERBEECK

⁽¹⁾ Il est important de noter que cet enseignement s'étend sur une période de seize semaines, soit du vendredi 1^{er} février au vendredi 31 mai 1991, avec une interruption de deux semaines durant les vacances de Pâques.

Enseignement spécifique pour les candidats spécialistes

L'enseignement porte sur les spécialités suivantes :

— anatomie pathologique	— médecine physique et réadaptation
— anesthésiologie	— neurologie
— biologie clinique	— ophtalmologie
— cancérologie	— oto-rhino-laryngologie
— chirurgie	— pédiatrie
— dermatologie	— psychiatrie
— gynécologie-obstétrique	— radiodiagnostic
— médecine interne	— stomatologie
— médecine nucléaire	

Il est recommandé aux futurs candidats spécialistes de diversifier leur formation et de ne choisir par conséquent qu'un minimum de cours à option dans leur future spécialité. Ils pourront ainsi profiter de possibilités qu'ils n'auront plus dans la suite.

Les modules optionnels peuvent être facilement modifiés au cours des années futures, en fonction de demandes justifiées.

L'enseignement comporte un **tronc commun**, dans lequel l'étudiant choisit environ 60 heures de cours :

ESP	3510	Épidémiologie clinique [30-15-0]	A. BOUCKAERT
INFM	2111	Éléments d'informatique médicale (1 ^{re} partie) [15-15-0]	P. BAUDHUIN et J. J. HAXHE
INFM	2112	Éléments d'informatique médicale (2 ^e partie) [15-0-0]	J. J. HAXHE (suppl. F. ROGER) et L. LAMBOTTE
MD	1150	Éléments de statistique [15-10-0]	A. BOUCKAERT
MED	2350	Éthique biomédicale [15-0-0]	J. F. MALHERBE
PEDI	2122	Génétique médicale et tératologie, 2 ^e partie [15-0-0]	R. DE MEYER

Ces cours se donnent le vendredi matin.

Quant aux **cours à option** (60 h requises), ils sont regroupés durant l'après-midi du vendredi en six modules de trois ou quatre heures. En voici la liste :

ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	N.
ANPG	2120	Neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. BRUCHER
ANPS	3110	Complément d'anatomie pathologique (<i>partim</i> : 15-0-0)	J. HAOT et P. MALDAGUE
DERM	2110	Compléments de dermatologie [15-0-0]	A. BOURLOND
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES
INTR	2290	Exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire [30-0-0]	J. M. DETRY, A. FRANS, M. ROUSSEAU et D. STANESCU
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	E. COCHE
MDTR	3140	Leçons d'ophtalmologie [15-0-0]	J. M. LEMAGNE
MED	2252	Stomatologie, théorie et clinique [6-0-0]	H. REYCHLER
OBST	3110	Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales, obstétricales et gynécologiques [15-30-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ, Cl. LECART et M. VAN LIERDE
ORL	2112	Oto-rhino-laryngologie, théorie, clinique et exercices [18-2-0]	J. VAN DEN ECKHAUT
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	G. CORNU, R. DE MEYER et P. MALVAUX
PSYC	2150	Psychiatrie infantile [30-0-0]	J. Y. HAYEZ
PSYC	2190	Psychiatrie juvénile [15-0-0]	Ph. van MEERBEECK
PSYC	3210	Présentation de cas psychopathologiques (St-Luc et Centre de Guidance) (<i>partim</i> : 0-15-0)	L. CASSIERS

RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0]	
RDTH	2120	Compléments de cancérologie [30-0-0]	G. CORNÉLIS
SEX	2510	Notions de psychologie sexuelle [30-0-0]	C. DECKERS, J. LONGUEVILLE, M. SYMANN et A. VANDENBROUCKE-VANDERWIELEN R. STEICHEN

EXAMENS

Les étudiants de l'orientation « médecine générale » présenteront l'examen sur les matières du second quadrimestre les vendredis 7 et 14 juin ainsi que durant la semaine du 17 au 22 juin 1991.

Les étudiants futurs spécialistes auront leurs examens du 1^{er} et du 2^e quadrimestre les vendredis 31 mai, 7 et 14 juin, ainsi que durant la semaine du 17 au 22 juin 1991.

Cours à option en doctorat

L'étudiant désireux de suivre durant les deux premières années de doctorat des cours à option peut les choisir dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure (y compris les cours à option de candidatures qui n'auraient pas été suivis).

L'étudiant peut aussi prendre comme cours à option un autre cours de la faculté de médecine ou, moyennant autorisation, un cours organisé par une autre faculté de l'UCL. Cette autorisation doit être demandée par écrit au secrétariat de la faculté avant le 1^{er} mai qui précède l'année académique pendant laquelle l'étudiant souhaite suivre le cours à option.

Deux des cours à option qui auraient été suivis et dont l'examen aurait été présenté peuvent être validés en 4^e doctorat (max. 40 heures au total).

Les étudiants chercheurs et les étudiants moniteurs pourront faire valider 20 heures par année accomplie sous statut (max. 40 heures au total).

En ce qui concerne le 3^e et le 4^e doctorat, on aura noté les particularités du régime des cours à option.

COURS À OPTION ET COURS RECOMMANDÉS PAR ORIENTATION

Cours accessibles dès les candidatures

a) À partir de la première épreuve (MED 11)

FILO	1111	Introduction historique à la philosophie ⁽¹⁾ [30-0-0]	N.
FILO	1211	Philosophie de la nature ⁽¹⁾ [30-0-0]	M. GHINS
FILO	1241	Exposé scientifique de la religion, partie générale ⁽¹⁾ [15-0-0]	N.
FILO	1321	Épistémologie ⁽¹⁾ [30-0-0]	Cl. TROISFONTAINES
FILO	1331	Métaphysique ⁽¹⁾ [30-0-0]	G. A. GÉRARD
FILO	1351	Anthropologie philosophique ⁽¹⁾ [30-0-0]	Gh. FLORIVAL
FARM	1260	Éléments de mathématiques supérieures [90-45-0]	A. NAUTS et M. WILLEM

b) À partir de la deuxième épreuve (MED 12)

ANAT	2120	Compléments de cytologie [30-0-0]	P. BAUDHUIN
ANPG	2120	Neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. BRUCHER
DENT	1121	Anatomie dentaire [15-45-0]	J. VREVEN
DENT	1130	Histologie bucco-dentaire et introduction à l'histologie des autres systèmes [27-*0]	S. HAUMONT

⁽¹⁾ Ces cours font partie d'un programme spécial de *Baccalauréat en Philosophie* pouvant être accompli en trois ans. Le programme détaillé figure au chapitre « Enseignement complémentaire », p. 197.

GEMO	2110	Génétique moléculaire [30-0-0]	
FARM	1270	Éléments de statistique [15-10-0]	
MED	1181	Formation en médecine sociale (par séries) ⁽¹⁾ [0-18-45]	
MED	1182	Formation hospitalière (par séries) ⁽¹⁾ [18-0-45]	
MED	1190	Histoire de la médecine [15-0-0]	

c) À partir de la troisième épreuve (MED 13)

BCHM	2120	Compléments de biochimie [30-0-0]	
BCMM	2110	Chimie hormonologique [30-0-0]	
BCMM	2130	Biochimie des maladies métaboliques [30-0-0]	
ESP	3420	Éléments de biostatistique appliqués à la santé publique [30-0-0]	
FYSL	2110	Compléments de physiologie [30-0-0]	
INFM	2111	Éléments d'informatique médicale, 1 ^{re} partie [15-15-0]	
INTR	2410	Contrôles physiologique et pharmacologique des apports alimentaires [15-0-0]	
MED	1112	Philosophie [0-0-15]	
MED	2220	Applications biomédicales des méthodes de simulation (1 ^{re} partie) [30-0-0]	
PHAR	2170	Pharmacologie expérimentale [30-0-0]	

Autres cours accessibles durant les doctorats

a) À partir de la première épreuve (MED 21)

ANES	2110	Anesthésiologie [15-0-0]	N.
ANPS	2120	Anatomie pathologique spéciale et bucco-dentaire [15-21-0]	H. NOËL et P. MALDAGUE
BCMM	3110	Séminaire de chimie hormonologique [0-0-30]	G. ROUSSEAU
BCMM	3170	Chimie et métabolisme des hormones stéroïdes et des prostaglandines [15-0-0]	G. ROUSSEAU
CHG	2200	Chirurgie plastique [15-0-0]	R. VANWIJCK
CHG	2210	Chirurgie expérimentale [30-0-0]	L. LAMBOTTE, W. LOKIETEK et J. P. SQUIFFLET
CHGC	2110	Chirurgie cardiaque [15-0-0]	R. DION et M. GOENEN
DENT	2112	Pathologie et thérapeutique buccales [45-0-0]	H. REYCHLER
DENT	2130	Chirurgie bucco-dentaire [30-0-0]	P. LECHEN
DENT	2171	Dentisterie opératoire [60-145-0]	J. VREVEN
DENT	2181	Prothèse amovible complète [45-60-0]	J. GRIMONSTER
DENT	2182	Prothèse inamovible [45-84-0]	J. F. SIMON
DENT	2190	Orthodontie (1 ^{re} partie : Développement et croissance de la face) [15-0-0]	H. DE CLERCQ
DENT	2242	Médecine dentaire préventive et hygiène [15-0-0]	J. VREVEN
ESP	3190	Hygiène alimentaire [45-0-0] ⁽²⁾	A. E. LAMBERT
ESP	3210	Introduction à l'organisation hospitalière [22,5-0-0]	J. J. HAXHE
INFM	2112	Éléments d'informatique médicale, 2 ^e partie [15-0-0]	J. J. HAXHE (Suppl. F. ROGER) et L. LAMBOTTE

⁽¹⁾ Accessible uniquement aux étudiants de la 2^e ou de la 3^e épreuve de la candidature en sciences médicales.

⁽²⁾ La troisième partie de ce cours : Intoxications alimentaires (15 h), peut être suivie à elle seule comme cours à option (2^e quadrimestre).

INTR	2190	Techniques hématologiques, 1 ^{re} partie : morphologie, immunohématologie, transfusion [15-30-0]	J. RODHAIN et G. SOKAL
INTR	2200	Techniques hématologiques, 2 ^e partie : hémostase, transfusion [15-0-0]	M. DE BRUYÈRE et M. MORIAU
INTR	2210	Maladies de la nutrition et des glandes à sécrétion interne [45-0-0]	C. BECKERS, J. CRABBÉ et J. J. HOET
INTR	2220	Maladies de la nutrition et diététique [15-0-0]	A. E. LAMBERT et P. MAINGUET
INTR	2230	Compléments de maladies vasculaires [15-0-0]	J. DAUTREBANDE et J. C. SCHOEVAERDTS
INTR	2260	Compléments de gastro-entérologie [15-0-0]	Ch. DIVE
INTR	2320	Compléments de pathologie des hormones stéroïdes [22,5-0-0]	R. DE HERTOUGH
MCBL	3115	Compléments de microbiologie [60-90-0]	G. WAUTERS
MCBL	3114	Compléments de sérologie auto-immunitaire [15-0-0]	N.
MDTR	3180	Évaluation d'incapacité de travail et invalidités [15-0-0]	A. FRANS
MDTR	3201	Pathologie et clinique des maladies professionnelles ⁽¹⁾ [15-0-0]	R. LAUWERYS
MED	2180	Hygiène tropicale [15-0-0]	M. MALENGREAU
MED	2230	Applications biomédicales des méthodes de simulation (2 ^e partie) [15-0-0]	N.
MED	2390	Gérontologie sociale [22,5-0-0]	N.
MED	2400	Vieillessement normal et épidémiologie du vieillissement pathologique [22,5-0-0]	J. M. COUPEZ, M. LAMBERT et Chr. SWINNE
MED	2410	Évaluation et réadaptation en gériatrie [22,5-0-0]	Th. de BARSY, J. DE NAYER et V. GÉRIN
MNUC	3140	Utilisation des radio-isotopes en diagnostic médical [partim : 15-0-0]	C. BECKERS
MNUC	3150	Démonstrations techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo et in vitro [partim : 0-22,5-0] ⁽²⁾	C. BECKERS
NEPE	2110	Neurologie infantile [30-0-0]	Ph. EVRARD et G. LYON
PEDI	2122	Génétique médicale et tératologie, 2 ^e partie [15-0-0]	R. DE MEYER
PEDI	2140	Cardiologie pédiatrique [15-0-0]	M. TRÉMOUROUX-WATTIEZ et A. VLIERS
PNEU	2110	Compléments de pneumologie [15-0-0]	D. RODENSTEIN et D. STANESCU
PSYC	2130	Questions approfondies de psychopathologie [30-0-0]	L. CASSIERS et Ph. MEIRE
PSYC	2150	Psychiatrie infantile [30-0-0]	J. Y. HAYEZ
PSYC	2200	Psychogériatrie : Psychologie et psychopathologie de la personne âgée [22,5-0-0]	Th. de BARSY et Ph. MEIRE
RDGN	2120	Neuroradiologie [15-0-0]	G. CORNÉLIS
SEX	2240	Régulation de la fécondité humaine : problèmes biologiques [15-0-0]	K. THOMAS
BCMM	3140	Enzymologie clinique ⁽³⁾ [15-0-0]	G. VAES
DERM	2120	Compléments de dermatologie [15-0-0]	A. BOURLOND

b) À partir de la deuxième épreuve (MED 22)

- ⁽¹⁾ Charge horaire dans les programmes obligatoires : 45-0-0.
⁽²⁾ Accessible uniquement en 1^{er} et 2^e doctorat en médecine.
⁽³⁾ Charge horaire dans les programmes obligatoires : 15-45-0.

ESP	3280	Médecine scolaire [45-120-0] ⁽¹⁾	A. NOËL
ESP	3380	Problèmes spéciaux d'épidémiologie [15-0-0]	A. MINETTE
INTR	2180	Hématologie clinique, 1 ^{re} partie : Hémostase et coagulation [15-0-0]	M. MORIAU
		2 ^e partie : Anémies, leucémies et hématosarcomes [15-0-0]	A. FERRANT, J. L. MICHAUX et G. SOKAL
INTR	2270	Compléments de néphrologie [30-0-0]	Ch. van YPERSELE de STRIHOU
INTR	2280	Rhumatologie et affections métaboliques du squelette [30-0-0]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES
INTR	2290	Exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire [30-0-0]	J. M. DETRY, A. FRANS, M. ROUSSEAU et D. STANESCU
INTR	2330	Cliniques de médecine interne [22,5-0-0]	M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J. DE PLAEN, M. LAMBERT, H. MEUNIER et J. L. MICHAUX
MCBL	3120	Compléments de virologie [45-45-0]	G. BURTONBOY et M. LAMY
MED	2260	Santé et développement [30-0-0] ⁽²⁾	D. SAPIR-GUHA
MEFY	2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15-0-0]	L. PLAGHKI
NEUR	2140	Compléments de neurologie [24-0-0]	E. C. LATERRE
NEUR	2150	Neurochirurgie [15-0-0]	G. STROOBANDT
OBST	2160	Compléments d'obstétrique et de gynécologie [30-0-0]	S. DE COOMAN, J. DONNEZ et K. THOMAS
OFTA	2120	Compléments d'ophtalmologie [15-0-0]	J. M. LEMAGNE
ORL	2120	Compléments d'oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	J. VAN DEN EECKHAUT
ORL	2130	Phoniatry [30-0-0]	M. GERSDORFF*
PEDI	2150	Problèmes spéciaux relatifs à l'arriération mentale [22,5-0-0]	R. DE MEYER
PHAR	2130	Toxicologie médicale [22,5-0-0]	R. LAUWERYS et P. MAHIEU
PHAR	2150	Maladies pharmacothérapiques [15-0-0]	C. HARVENGT
PSP	2470	Questions approfondies de psychopathologie de l'adulte [30-0-0]	N.
PSYC	2140	Introduction à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique [0-0-60] ⁽³⁾	P. JONCKHEERE
PSYC	3192	Séminaire de psychopathologie-psychiatrie [0-0-45]	L. CASSIERS et J. P. ROUSSAUX*
RDGN	2130	Compléments de technique radiologique [15-0-0]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDTH	2120	Compléments de cancérologie [30-0-0]	C. DECKERS, J. LONGUEVILLE, M. SYMANN et A. VANDENBROUCKE-VANDERWIELEN
RDTH	2150	Techniques radiothérapiques [15-0-0]	A. WAMBERSIE
RDTH	3270	Séminaires de cancérologie et de dépistage du cancer (uniquement partie « dépistage ») [0-0-45]	N.
SEX	2210	Principes et méthodes de consultation conjugale [30-0-0]	G. RUCQUOY
SEX	2250	Régulation de la fécondité humaine : problèmes psychologiques [15-0-0]	G. RUCQUOY
SEX	2490	Régulation de la fécondité [30-0-0]	G. RUCQUOY
URO	2120	Compléments d'urologie [11-0-0]	P. VAN CANGH et F. X. WESE

⁽¹⁾ Cet enseignement permettant l'agrégation en tant que médecin chef d'équipe IMS (A.R. du 8 mars 1977), la présence à tous les cours sera exigée.

⁽²⁾ Accessible uniquement aux étudiants du 2^e doctorat. Obligatoire de surcroît pour ceux d'entre eux qui désirent faire des stages en pays en voie de développement.

⁽³⁾ Ce cours est donné par séries de 30 heures.

c) À partir de la troisième épreuve (MED 23)

ANES	3220	Séminaire d'anesthésiologie [partim : 0-0-15]	B. GRIBOMONT
BCMM	3310	Informatique appliquée à la biologie clinique (par séries) [15-30-0]	J. BERTHET
CHG	3100	Séminaire de chirurgie vasculaire et thoracique [partim : 0-0-10]	Ch. CHALANT,
CHG	3150	Séminaire de chirurgie digestive et pédiatrique [partim : 0-0-15]	J. C. SCHOEVAERDTS et N.
CHG	3180	Séminaire de chirurgie orthopédique [partim : 0-0-15]	P. J. KESTENS et J. B. OTTE
CHG	3230	Séminaire d'urologie [partim : 0-0-10]	A. VINCENT
INTR	3300	Démonstrations d'endoscopie et d'explorations fonctionnelles en pneumologie (par séries) [0-45-0]	P. VAN CANGH ⁽¹⁾
INTR	3440	Séminaire de médecine interne générale [partim : 0-0-24]	Ch. FRANCIS, A. FRANS et
INTR	3460	Policlinique de médecine interne générale (par séries) [partim : 0-24-0]	D. STANESCU
NEUR	3240	Policlinique de neurologie (par séries) [partim : 0-24-0]	E. COCHE, J. DE PLAEN et
PEDI	3120	Policlinique de pédiatrie (par séries) [partim : 0-24-0]	H. MEUNIER
PEDI	3140	Séminaire de pédiatrie [partim : 0-15-0]	N.
PSYC	3210	Présentation de cas psychopathologiques (St-Luc et Centre de Guidance) (par séries) [partim : 0-15-0]	E. C. LATERRE
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation (par séries) (partim : 0-15-0)	G. CORNU et P. MALVAUX
			G. CORNU, R. DE MEYER et
			P. MALVAUX
			L. CASSIERS
			J. TRÉMOUROUX

d) En quatrième épreuve (MED 24) ⁽²⁾

ANPS	3110	Compléments d'anatomie pathologique [partim : 15-0-0]	J. HAOT et P. MALDAGUE
CHG	2250	Séminaire de transplantation d'organes [0-0-15]	M. GOENEN, J. B. OTTE et
DERM	2112	Dermatologie [18-8-0]	J. P. SQUIFFLET
ECRI	2202	Questions approfondies de psychologie et de psychanalyse criminelles [30-0-0]	A. BOURLOND
ESP	2730	Principes généraux de santé publique [30-0-0]	A. PATSALIDES
ESP	3330	Éducation sanitaire [30-0-0]	M. F. LECHAT
FARM	3320	Principes et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques [partim : 15-0-0]	M. F. LECHAT
FARM	3340	Méthodologie des mesures radioactives en biologie [partim : 7,5-20-0]	C. BECKERS
HOSP	2201	Actualisation des connaissances médico-sociales [30-0-0]	G. GRÉGOIRE et
IEP	2840	Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22,5-0-0]	M. ROBERFROID
INTR	2400	Physiopathologie de la nutrition chez l'enfant [15-0-0]	D. DELIÈGE-ROTT et
INTR	2430	Nutrition humaine [15-0-0]	W. D'HOORE*
INTR	3150	Endocrinologie et maladies de la nutrition [30-0-0]	J. J. ROMBOUTS et
			A. VINCENT
			J. P. BUTS
			A. E. LAMBERT
			C. BECKERS, J. CRABBÉ et
			J. J. HOET
			C. BECKERS, J. CRABBÉ et
			J. J. HOET

INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [partim : 0-15-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et
LOGO	2400	Neuropsychologie et neurolinguistique [30-0-0]	M. ROUSSEAU
MDTR	3140	Leçons d'ophtalmologie [15-0-0]	X. SERON
MDTR	3150	Leçons d'oto-rhino-laryngologie [15-0-0]	J. MICHELIS
MED	2252	Stomatologie, théorie et clinique [6-0-0]	N.
MED	2300	Séminaire de déontologie médicale [0-0-15]	H. REYCHLER
			R. DALCO, J. F. MALHERBE
			et G. SOKAL
MED	2310	Analyse des médecines parallèles [7,5-0-0]	J. BERTHET
MED	2320	Éducation du patient à sa maladie [0-0-15]	J. A. BURY, M. BUYSSCHAERT,
			J. M. DETRY, Y. PIRSON*
			et J. C. SCHOEVAERDTS
MED	2330	Stratégie d'utilisation de l'imagerie médicale et de la biologie clinique [22,5-0-0]	A. GEUBEL, M. LAMBERT*,
			J. MELIN, J. PRINGOT et
			G. WAUTERS
MED	2350	Éthique biomédicale [15-0-0]	J. F. MALHERBE
MED	2370	Gériatrie [18-0-0]	E. COCHE, Chr. SWINNE,
			M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MED	2380	Prescriptions médicales [0-26-0]	A. DEBUE, L. VANDERBECK
MEGE	2101	Séminaires de médecine générale [0-0-54, partim : 0-0-48]	et J. VANKALCK
			A. DEBUE, D. PESTIAUX,
			M. VAN DEN HAUTE,
			L. VANDERBECK, J. VANKALCK
			et D. VANTHUYNE
MEGE	2110	Introduction à la pratique de la médecine générale [36-0-0, partim : 18-0-0]	M. VAN DEN HAUTE
MEGE	2121	Questions spéciales de pratique de stage en médecine générale [18-0-0]	M. VAN DEN HAUTE et
MEGE	2122	Actes techniques en médecine générale [0-26-0]	J. VANKALCK
			A. DEBUE, L. VANDERBECK
			et J. VANKALCK
MEGE	2123	Éléments de thérapeutique d'urgence en médecine générale [18-0-0]	Y. BERTRAND, J. P. SONDAG,
			M. VAN DEN HAUTE et J. VANKALCK
MEGE	2130	Aspects spécifiques de psychologie médicale en médecine générale [18-0-24, partim : 0-0-24]	M. VAN DEN HAUTE et
NEUR	3130	Compléments de neuropathologie [22,5-0-0]	Ph. van MEERBECK
OBST	3200	Anatomie microscopique et cytologie obstétricale et gynécologique [15-0-0] ⁽¹⁾	J. M. BRUCHER
OBST	3300	Policlinique de gynécologie et d'obstétrique [partim : 0-24-0]	H. NOËL
OFTA	2112	Ophtalmologie, clinique ophtalmologique et exercices d'ophtalmologie [18-2-0]	Cl. LECART et K. THOMAS
ORL	2112	Oto-rhino-laryngologie, théorie, cliniques et exercices [18-2-0]	J. M. LEMAGNE
PEDI	2190	Formation complémentaire en médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant [30-0-0]	J. VAN DEN ECKHAUT
PSP	2021	Méthodes psychothérapeutiques [60-0-0]	G. CORNU, R. DE MEYER et
			P. MALVAUX
PSYC	2170	Psychiatrie biologique [30-0-0]	R. BERGE, P. FONTAINE,
PSYC	2190	Psychiatrie juvénile [15-0-0]	W. HUBER, J. SCHOTTE
READ	1210	Théorie de la réadaptation, 1 ^{re} partie [30-0-0]	et N.
			L. CASSIERS
			Ph. van MEERBECK
			J. GAUSSIN

⁽¹⁾ Coll. : R. OPSOMER et F. X. WESE.

⁽²⁾ Cf. dispositions particulières au programme de cette épreuve (pp. 42 à 46).

⁽¹⁾ L'option ne comprend pas les 30 h d'exercices pratiques.

READ	1260	Théorie de la réadaptation, 2 ^e partie [45-0-0]	A. STORM
READ	1270	Psychologie des handicapés [30-0-0]	R. QUÉRINJEAN
RPR	2300	Radioprotection et protection de l'environnement [partim : 30-0-0]	J. P. MEULDERS et A. WAMBERSIE
SEX	2500	Questions juridiques spéciales relatives à la sexualité et à la procréation, y compris l'aspect biomédical [30-0-0]	M. Th. MEULDERS-KLEIN
SEX	2510	Notions de psychologie sexuelle [30-0-0]	R. STEICHEN

ENSEIGNEMENT POSTGRADUÉ ⁽¹⁾

FORMATION COMPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUE À LA MÉDECINE GÉNÉRALE

1. Formation théorique

Les jeunes médecins qui n'ont pu acquérir les 200 heures de matières spécifiques requises par le législateur belge peuvent les suivre en post-universitaire.

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE GÉNÉRALE DE L'U.C.L.
Professeur Michel VAN DEN HAUTE
53, avenue Emmanuel Mounier — Bte 5360 — 1200 Bruxelles
Tél. 02/764.53.27

2. « Pratique accompagnée » : les deux années de stage en médecine générale

Les jeunes médecins qui désirent s'inscrire dans un des groupes loco-régionaux dépendant de l'U.C.L. (accompagnement individuel et séminaires) peuvent le faire à l'adresse suivante :

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE EN MÉDECINE GÉNÉRALE DE L'U.C.L.
 (« ASBL C.U.M.G. »)
Professeur A. E. LAMBERT
53, avenue Emmanuel Mounier — Bte 5360 — 1200 Bruxelles
Tél. 02/764.53.44

3. Commission de l'enseignement continu

Représentants de la Faculté : G. CORNU (secrétaire), R. DETRY et A. E. LAMBERT (président).

Représentants de l'Association des Anciens : P. COURTOIS, J. SLEGTEN et E. LEBACQ.

Représentants du CUMG : M. VAN DEN HAUTE, L. VANDERBECK et D. VANTHUYNE.

Représentants de la revue « Louvain Médical » : M. BUYSSCHAERT et J. M. LACHAPPELLE.

CERTIFICATS ET LICENCES SPÉCIALES RECONNUS PAR L'INAMI OU ATTESTANT D'UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

DÉPARTEMENTS DE BIOCHIMIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE (BICL), DE MICROBIOLOGIE, D'IMMUNOLOGIE ET DE GÉNÉTIQUE (MIGE), DE PHYSIOLOGIE (FSIO)

LICENCE SPÉCIALE EN BIOLOGIE MÉDICALE (BCMM 3LS)

A. Durée de la formation

La durée de la formation est de cinq années : 2 années de formation de base, 3 années de formation avancée.

B. Commission d'enseignement

Président : J. BERTHET.

Membres : C. BECKERS, G. BURTONBOY, M. DE BRUYÈRE, J. P. DINANT, A. HASSOUN, J. M. KETELSLE-
GERS, M. LAMY, M. LIEVENS, P. MALDAGUE, M. MORIAU, H. NOËL, F. POUTHIER, J. RODHAIN,
G. SOKAL, G. VAES, F. VAN HOOF et G. WAUTERS.

C. Conditions d'admission

Curriculum d'études ; activités antérieures éventuelles en laboratoire ; évaluation des stages en laboratoire ; examen portant sur la biologie clinique.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

Ce cycle d'études de base comprend :

1. Quatre stages de six mois, respectivement en chimie, hématologie et microbiologie, dans des laboratoires agréés par la Commission de Biologie médicale.

2. La fréquentation des cours et la présentation des examens sur les matières ci-après.

N.B. Moyennant l'accord de la Commission de Biologie médicale, le candidat peut être dispensé de certains cours, séminaires ou exercices figurant au programme de la Faculté pour autant que le volume horaire global du programme suivi ne soit pas inférieur à 300 h par an.

Cours obligatoires

FARM	3180	Compléments de biochimie médicale [60-0-0]	J. P. DINANT et A. HASSOUN
SBIM	3100	Introduction à la chimie analytique [22,5-0-0]	B. TILQUIN
BCMM	3140	Enzymologie clinique [15-45-0]	G. VAES
MCBL	3115	Compléments de microbiologie [60-90-0]	G. WAUTERS
MCBL	3114	Compléments de sérologie auto-immunitaire [15-0-0]	N.
MCBL	3120	Compléments de virologie [45-45-0]	M. LAMY et G. BURTONBOY

⁽¹⁾ Voir également la Licence en Médecine du Travail, page 112.

INTR	2190	Techniques hématologiques, 1 ^{re} partie : morphologie, immunohématologie, transfusion [15-30-0, pendant 2 ans]	J. RODHAIN et G. SOKAL M. DE BRUYÈRE et M. MORIAU
INTR	2200	Techniques hématologiques, 2 ^e partie : hémostase, transfusion [15-0-0, pendant 2 ans]	G. SOKAL
BCMM	3160	Morphologie des organes hématopoïétiques et cytologie clinique [15-0-0]	Cl. FIÉVEZ et J. HAOT
ANAP	3110	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-60, pendant 2 ans]	

II. Formation supérieure

Ce cycle d'études n'est accessible qu'aux candidats ayant satisfait à l'épreuve clôturant la formation de base.

Il comprend :

1. Trois périodes de stages d'un an à temps plein respectivement en chimie médicale, en hématologie et en microbiologie, dans des laboratoires agréés par la Commission. Avec l'accord de la Commission, le candidat peut cependant remplacer ces trois périodes d'un an par un stage de trois ans dans une discipline seulement, ou par deux stages d'une durée totale de trois ans dans deux disciplines.

2. La fréquentation des cours et la présentation des examens sur des matières choisies, avec l'accord de la Commission, dans la liste ci-après.

Le total horaire des cours, séminaires et exercices suivis annuellement ne peut être inférieur à 300 heures.

3. La présentation d'un mémoire.

4. La participation à l'enseignement pratique des étudiants (monitorat).

Cours théoriques et exercices pratiques

BCMM	3110	Séminaire de chimie hormonologique [0-0-30]	G. ROUSSEAU
BCMM	2130	Biochimie des maladies métaboliques [30-0-0]	F. VAN HOOFF
PHAR	2130	Toxicologie médicale [15-0-0]	R. LAUWERYS et P. MAHIEU
BCMM	3310	Informatique appliquée à la biologie clinique (par séries) [15-30-0]	J. BERTHET
INTR	3310	Techniques d'immunohématologie et de transfusion (par séries) [0-45-0]	M. DE BRUYÈRE et M. MORIAU
INTR	3330	Techniques d'hémostase (par séries) [0-45-0]	M. MORIAU
INTR	3340	Protocoles de morphologie hématologique (par séries) [0-45-0]	G. SOKAL
BCMM	3190	Automation en chimie médicale [10-5-0]	N.
FARM	3410	Pharmacocinétique et pharmacie clinique [0-30-30]	R. K. VERBEECK
MCBL	3180	Démonstrations de techniques de biochimie bactérienne et virale [0-60-0]	C. COCITO

Séminaires

BCMM	3300	Séminaire et exercices de biochimie médicale [0-60-30]	J. BERTHET
INTR	3320	Séminaire de biologie hématologique [0-0-45]	M. MORIAU et G. SOKAL
INTR	3510	Séminaire d'hématologie clinique [0-0-30]	G. CORNU, J. L. MICHAUX, M. MORIAU et G. SOKAL
MCBL	3130	Séminaire d'hygiène hospitalière [0-0-45]	J. J. HAXHE
MCBL	3150	Séminaire de génétique bactérienne et virale [0-0-60]	C. COCITO
BCMM	3220	Séminaire de chimie et d'enzymologie des membranes normales et pathologiques [0-0-90]	H. BEAUFAY et A. TROUET

BCMM	3230	Séminaire d'enzymologie pathologique et de régulations métaboliques [0-0-75]	H. G. HERS
BCMM	3240	Séminaire de cytologie et de cytopathologie biochimiques [0-0-90]	P. BAUDHUIN, H. BEAUFAY et A. TROUET
BCMM	3260	Effets cytologiques des médicaments [0-0-90]	A. TROUET
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. TRÉMOUROUX
INTR	3440	Séminaire de médecine interne générale [0-0-45]	E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER
INTR	3350	Séminaire d'endocrinologie [0-0-45]	C. BECKERS, J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT

E. Évaluation et examen final

Cf. point D, II, 2 à 4.

LICENCE EN CHIMIE MÉDICALE, EN HÉMATOLOGIE OU EN MICROBIOLOGIE (« DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALES »)⁽¹⁾

Ce cycle d'études de deux ans est accessible aux candidats qui n'ont pas suivi la formation de base et qui ne désirent qu'une formation spécialisée dans un seul des trois domaines ci-dessus.

Il comprend :

- deux années de stage à temps plein dans un laboratoire agréé par la Commission
 - chimie médicale
 - hématologie
 - microbiologie
- la fréquentation des cours et la présentation des examens sur des matières choisies avec l'accord de la Commission dans le programme de la licence préparatoire et la licence en biologie médicale. La volume horaire de ces cours ne peut être inférieur à 300 heures par an.
- la présentation d'un mémoire.

DÉPARTEMENT DE MORPHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE (MNOP)

LICENCE SPÉCIALE EN ANATOMIE PATHOLOGIQUE (ANAP 3LS)

A. Critères légaux de formation

Cinq années de stage à temps plein dans un laboratoire d'anatomie pathologique agréé par la commission.

B. Commission d'enseignement

Président : J. HAOT.

Membres : J. M. BRUCHER, J. P. COSYNS, P. COURTOY, A. DHEM, Ph. EVRARD, Cl. FIÉVEZ, S. GOSSEY, S. HAUMONT, P. MALDAGUE, H. NOËL, J. RAHIER et J. M. SCHEIFF.

⁽¹⁾ Cf. licence en sciences biomédicales, p. 98 et suivantes.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; stage en anatomie pathologique ; examen théorique sur l'anatomie pathologique ; entrevue.

D. Organisation de l'enseignement

Matières obligatoires

ANPS	3110	Compléments d'anatomie pathologique [30-0-30]	J. HAOT et P. MALDAGUE
NEUR	3130	Compléments de neuropathologie [22,5-0-0]	J. M. BRUCHER
ANAP	3100	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (par séries) [0-135-0]	Cl. FIÉVEZ
ANAP	3110	Séminaire d'anatomie pathologique [0-0-60]	Cl. FIÉVEZ et J. HAOT

À choisir un minimum de 150 heures de cours sur trois années, avec l'accord de la Commission.

E. Évaluation et examen final

Évaluation annuelle ; au moins une communication à la Société belge d'Anatomie pathologique ; publications ou mémoire.

DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE ET D'IMAGERIE MÉDICALE (RAIM)

LICENCE SPÉCIALE EN RADIODIAGNOSTIC (RDGN 3LS)

A. Critères légaux de formation

Cinq années à temps plein dont deux années de formation de base et trois années de formation avancée. La formation s'accomplit dans le département de radiodiagnostic de l'Université Catholique de Louvain et les services de stage agréés. L'octroi d'un mandat d'assistant est fonction du classement établi après délibération par le Jury de la Commission de spécialisation en Radiodiagnostic. Cette dernière se réunit en janvier.

B. Commission d'enseignement

Président : B. MALDAGUE.

Membres : D. CLAUS, G. CORNÉLIS, A. N. DARDENNE, J. DAUTREBANDE, G. DOOMS, L. GONCETTE, P. H. G. MAHIEU, J. MALGHEM, P. MATHURIN, G. MAZY, J. PRINGOT, J. P. TRIGAUD et A. WAMBERSIE.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; cotes des stages et des cours de radiologie ; mémoire de stage ; résultat éventuel au concours d'admission à d'autres spécialités.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

Notions de base de radiodiagnostic

RDGN	3120	Principes de technique radiologique [30-0-0]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN	3300	Radioprotection [15-0-0]	A. WAMBERSIE

Démonstrations et protocoles de radiologie

dont			
RDGN	3220	Démonstrations et protocoles de radiologie du système urinaire [0-90-0]	N.
RDGN	3230	Démonstrations et protocoles de radiologie du système ostéo-articulaire [0-90-0]	B. MALDAGUE
RDGN	3240	Démonstrations et protocoles de radiologie du système respiratoire [0-90-0]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT
RDGN	3250	Démonstrations et protocoles de radiologie du système digestif [0-90-0]	J. PRINGOT

Séminaires de radiologie

dont			
RDGN	3210	Séminaire de radiologie [0-0-30]	B. MALDAGUE et J. PRINGOT

Séminaires pluridisciplinaires

II. Formation supérieure

Notions complémentaires de radiologie et d'imagerie médicale

Compléments de technique et d'interprétation en radiologie et imagerie médicale concernant notamment l'ultrasonographie, la tomodynamométrie, l'imagerie par résonance magnétique, la radiologie interventionnelle (30 h)

RDGN	3300	Radioprotection [15-0-0]	A. WAMBERSIE
------	------	--------------------------	--------------

Démonstrations et protocoles de radiologie

dont			
		Démonstrations et protocoles de techniques spéciales en pathologie thoracique (22,5 h)	
		Démonstrations et protocoles de techniques spéciales en pathologie uro-génitale (45 h)	
		Démonstrations et protocoles de techniques spéciales en pathologie ostéo-articulaire (45 h)	
		Démonstrations et protocoles de techniques spéciales en pathologie abdominale (22,5 h)	
RDGN	3280	Démonstrations et protocoles de neuroradiologie [0-45-0]	G. CORNÉLIS
RDGN	3290	Démonstrations et protocoles de radiologie pédiatrique [0-30-0]	N.
RDGN	3270	Démonstrations et protocoles de radiologie du système cardio-vasculaire [0-45-0]	J. DAUTREBANDE

RDGN 3260 Démonstrations et protocoles de radiologie gynécologique et mammaire [0-30-0]

G. MAZY

Séminaires de radiologie

dont

RDGN 3210 Séminaire de radiologie [0-0-30]

B. MALDAGUE et J. PRINGOT

Séminaires pluridisciplinaires

E. Évaluation et examen final

À la fin de la 2^e année, épreuve intermédiaire portant sur les matières enseignées dans le cadre de la formation de base.

À la fin de la 5^e année, épreuve finale portant sur les matières enseignées en formation avancée et présentation d'un mémoire.

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE INTERNE (MINT)

LICENCE SPÉCIALE EN MÉDECINE INTERNE (INTR 3LS)

A. Critères légaux de formation

Cinq années, dont trois années de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être passées dans un service universitaire belge.

B. Commission d'enseignement

Président : E. COCHE.

Membres : C. BECKERS, J. M. DETRY, Ch. Dive, Ch. FRANCIS, R. KREMER, A. E. LAMBERT, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES, G. SOKAL, J. TRÉMOUROUX et Ch. van YPERSELE de STRIHOU.

C. Conditions d'admission

Épreuve écrite et orale ; résultats académiques ; valeur du stage obligatoire de la spécialité en 4^e doctorat ; curriculum vitae.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux (60 h/an à choisir dans la liste ci-dessous) :

INTR 2330 Cliniques de médecine interne [22,5-0-0]

M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J. DE PLAEN, M. LAMBERT, H. MEUNIER et J. L. MICHAUX
H. BAZIN, M. DE BRUYÈRE et J. P. VAERMAN

MIGE 3140 Compléments d'immunologie humaine normale pathologique [30-0-0]

INTR 3640 Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]

M. BUYSSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH

Séminaires et staffs

INTR 3440 Séminaire de médecine interne générale [0-0-45]

E. COCHE, J. DE PLAEN et H. MEUNIER

INTR 3650 Séminaire de médecine interne [0-0-45]

Chr. BROHET, E. COCHE (coord.),

J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN et D. VANDELEENE

Séminaire postgradué de médecine interne générale (10 h)

Activités cliniques d'encadrement

INTR 3470 Tours de salle de médecine interne générale [0-120-0]

N.

INTR 3460 Policlinique de médecine interne générale [0-90-0]

N.

Après une année, le candidat ayant suivi les heures d'enseignement prévues : 30 à 60 h de cours magistraux, 60 h de séminaires, 180 à 210 h de travaux encadrés, et publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en Médecine Interne Générale*.

Après deux années, toujours en ayant suivi les heures d'enseignement prévues, le candidat qui aura déposé un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature en médecine interne pourra se voir décerner le titre de *licencié en Médecine Interne Générale*.

À la fin de la 5^e année, épreuve finale comportant la présentation d'un mémoire.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; deux articles publiés.

LICENCE SPÉCIALE EN CARDIOLOGIE (CARD 3LS)

A. Critères de formation

Cinq années, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être passées dans un service universitaire belge.

B. Commission d'enseignement

Président : J. M. DETRY.

Membres : Chr. BROHET, Ch. CHALANT, E. COCHE, J. COL, J. COSYNS, D. DE JONGHE, M. GOENEN, R. KREMER, M. ROUSSEAU et A. VLIERS.

C. Conditions d'admission

Examen écrit et épreuves orales ; résultats académiques.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux (60 h à choisir dans la liste ci-dessous) :

INTR	2290	Explorations fonctionnelles cardio-pulmonaires [30-0-0]	J. M. DETRY, A. FRANS, M. ROUSSEAU et D. STANESCU
INTR	2230	Compléments de maladies vasculaires [15-0-0]	J. DAUTREBANDE et J. C. SCHOEVAERDTS
CHGC	2110	Chirurgie cardiaque [15-30-0]	R. DION et M. GOENEN
INTR	3290	Interprétation de l'électrocardiogramme [15-30-0]	Chr. BROHET, D. DE JONGHE et M. ROUSSEAU
		Compléments de cardiologie invasive et non invasive (30 h)	
INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]	M. BUYSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH

Séminaires et staffs

INTR	3590	Séminaire de cardiologie [0-0-30]	N.
		Staff d'enseignement post-gradué (8 h)	
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	Chr. BROHET, E. COCHE (coord.), J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN et D. VANDELEENE

Activités cliniques d'encadrement

INTR	3560	Tours de salle de cardiologie (Mont-Godinne) [0-45-0]	R. KREMER
INTR	3580	Tours de salle de cardiologie (St-Luc) [0-180-0]	N.
INTR	3570	Policlinique de cardiologie [0-45-0]	N.
INTR	3610	Démonstrations d'exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire [0-45-0]	A. CHARLIER

Après une année, le candidat ayant suivi les heures d'enseignement prévues : 30 à 60 h de cours magistraux, 60 h de séminaires, 180 à 210 h de travaux encadrés, et publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en cardiologie*.

Après deux années, toujours en ayant suivi les heures d'enseignement prévues, le candidat qui aura déposé un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature cardiologique pourra se voir décerner le titre de *licencié en cardiologie*.

À la fin de la 5^e année, épreuve finale comportant la présentation d'un mémoire.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; deux articles publiés.

LICENCE SPÉCIALE EN PNEUMOLOGIE (PNEU 3LS)

A. Critères de formation

Cinq années, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être passées dans un service universitaire belge.

B. Commission d'enseignement

Président : N.

Membres : E. COCHE, L. DELAUNOIS, Ch. FRANCIS, A. FRANS, J. LULLING, F. X. MARCHANDISE, D. RODENSTEIN, J. M. SAINT-REMY, Y. SIBILLE, D. STANESCU et P. WEYNANTS.

C. Conditions d'admission

Examen écrit et épreuves orales ; résultats académiques.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux

INTR	2290	Compléments de pneumologie (15 h) Explorations fonctionnelles cardio-pulmonaires [30-0-0]	J. M. DETRY, A. FRANS, M. ROUSSEAU et D. STANESCU
INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]	M. BUYSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH

Séminaires et staffs

INTR	3130	Séminaire de pneumologie [0-0-30]	N.
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	Chr. BROHET, E. COCHE (coord.), J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN et D. VANDELEENE
		Séminaire pluridisciplinaire de pneumologie (45 h)	

Activités cliniques d'encadrement

INTR	3410	Tours de salle de pneumologie (St-Luc) [0-45-0]	Ch. FRANCIS, A. FRANS et D. STANESCU
INTR	3420	Tours de salle de pneumologie (Mont-Godinne) [0-45-0]	N.
INTR	3430	Policlinique de pneumologie [0-45-0]	Ch. FRANCIS, A. FRANS et D. STANESCU
INTR	3300	Techniques pneumologiques [0-45-0]	Ch. FRANCIS, A. FRANS et D. STANESCU

Après une année, le candidat ayant suivi les heures d'enseignement prévues : 30 à 60 h de cours magistraux, 60 h de séminaires, 180 à 210 h de travaux encadrés, et publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en pneumologie*.

Après deux années, toujours en ayant suivi les heures d'enseignement prévues, le candidat qui aura déposé un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature pneumologique pourra se voir décerner le titre de *licencié en pneumologie*.

À la fin de la 5^e année, épreuve finale comportant la présentation d'un mémoire.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; deux articles publiés.

LICENCE SPÉCIALE EN GASTRO-ENTÉROLOGIE (GAEN 3LS)

A. Critères de formation

Cinq années, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être passées dans un service universitaire belge.

B. Commission d'enseignement

Président : Ch. DIVE.

Membres : E. COCHE, R. FIASSE, A. GEUBEL, P. J. KESTENS, G. LIÉNARD, P. MAINGUET, M. MÉLANGE, S. PAUWELS, J. RENARD, R. VANHEUVERZWYN et R. WILLOCX.

C. Conditions d'admission

Examen écrit et épreuves orales ; résultats académiques.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux (60 h/an à choisir dans la liste ci-dessous) :

INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]	M. BUYSSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH Ch. DIVE
INTR	2260	Compléments de gastro-entérologie [15-0-0]	J. LONGUEVILLE,
RDTH	3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorale [15-0-0]	H. BAZIN, M. DE BRUYÈRE et J. P. VAERMAN
MIGE	3140	Compléments d'immunologie humaine normale et pathologique [30-0-0]	
		Explorations fonctionnelles gastro-entérologiques (15 h)	
		Endoscopie digestive (15 h)	

Séminaires et staffs

INTR	3140	Séminaire de gastro-entérologie [0-0-30]	Ch. DIVE
RDGN	3250	Démonstrations et protocoles de radiologie du système digestif [0-0-90]	J. PRINGOT Chr. BROHET, E. COCHE (coord.), J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN et D. VANDELEENE
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	
		Séminaire pluridisciplinaire de gastro-entérologie (15 h)	

Activités cliniques d'encadrement

INTR	3380	Tours de salle de gastro-entérologie [0-90-0]	Ch. DIVE
INTR	3400	Policlinique de gastro-entérologie [0-45-0]	Ch. DIVE
INTR	3390	Démonstrations d'endoscopie gastro-entérologique [0-45-0]	R. FIASSE et P. MAINGUET
		Démonstrations d'explorations fonctionnelles gastro-entérologiques (60 h)	

Après une année, le candidat ayant suivi les heures d'enseignement prévues : 30 à 60 h de cours magistraux, 60 h de séminaires, 180 à 210 h de travaux encadrés, et publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en gastro-entérologie*.

Après deux années, toujours en ayant suivi les heures d'enseignement prévues, le candidat qui aura déposé un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature gastro-entérologique pourra se voir décerner le titre de *licencié en gastro-entérologie*.
À la fin de la 5^e année, épreuve finale comportant la présentation d'un mémoire.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; deux articles publiés.

LICENCE SPÉCIALE EN RHUMATOLOGIE (RUMA 3LS)

A. Critères de formation

Cinq années, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être passées dans un service universitaire belge.

B. Commission d'enseignement

Président : Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES

Membres : E. COCHE, J. P. DE VOGELAER, W. ESSELINCKX, G. ISAAC, B. MALDAGUE et A. VINCENT.

C. Conditions d'admission

Examen écrit et épreuves orales ; résultats académiques.

D. Organisation de l'enseignement

Cours magistraux (60 h/an à choisir dans la liste ci-dessous) :

INTR	2280	Compléments de rhumatologie [30-0-0]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES
INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]	M. BUYSSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH

Séminaires et staffs

INTR	3280	Séminaire de rhumatologie [0-0-45]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	Chr. BROHET, E. COCHE (coord.), J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN et D. VANDELEENE

Activités cliniques d'encadrement

INTR	3490	Tours de salle de rhumatologie [0-90-0]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES
INTR	3550	Policlinique de rhumatologie [0-90-0]	Ch. NAGANT de DEUXCHAISSNES

Après une année, le candidat ayant suivi les heures d'enseignement prévues : 30 à 60 h de cours magistraux, 60 h de séminaires, 180 à 210 h de travaux encadrés, et publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en rhumatologie*.

Après deux années, toujours en ayant suivi les heures d'enseignement prévues, le candidat qui aura déposé un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature rhumatologique pourra se voir décerner le titre de *licencié en rhumatologie*.

À la fin de la 5^e année, épreuve finale comportant la présentation d'un mémoire.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; deux articles publiés.

LICENCE SPÉCIALE EN ENDOCRINOLOGIE (ENDO 3LS) ⁽¹⁾

Commission d'enseignement :

Président : A. E. LAMBERT

Membres : C. BECKERS, M. BUYSSCHAERT, E. COCHE, J. CRABBÉ, R. DE HERTOIGH, J. M. KETELSLEGERS, J. KOLANOWSKI, M. MAES, J. RAHIER et J. P. SQUIFFLET.

1. Formation théorique (60 h à choisir dans la liste ci-dessous)

BCMM	2110	Chimie hormonologique [30-0-0]	G. ROUSSEAU
BCMM	3170	Chimie et métabolisme des hormones stéroïdes et des prostaglandines [15-0-0]	G. ROUSSEAU
INTR	2220	Maladies de la nutrition et diététique [15-0-0]	A. E. LAMBERT et P. MAINGUET
INTR	2320	Compléments de pathologie des hormones stéroïdes [22,5-0-0]	R. DE HERTOIGH
INTR	3150	Endocrinologie et maladies de la nutrition [30-0-0]	C. BECKERS, J. CRABBÉ et J. J. HOET
INTR	3640	Questions spéciales de médecine interne [60-0-0]	M. BUYSSCHAERT, E. COCHE (coord.), W. ESSELINCKX, A. FERRANT, A. GEUBEL, Y. PIRSON, M. ROUSSEAU, D. STANESCU et F. ZECH

2. Séminaires et staffs

INTR	3350	Séminaire d'endocrinologie [0-0-45]	C. BECKERS, J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT
INTR	3650	Séminaire de médecine interne [0-0-45]	Chr. BROHET, E. COCHE (coord.), J. F. DE PLAEN, J. P. DE VOGELAER, R. FIASSE, M. LAMBERT, J. L. MICHAUX, D. RODENSTEIN, et D. VANDELEENE

3. Activités cliniques d'encadrement

INTR	3370	Tours de salle d'endocrinologie [0-135-0]	A. E. LAMBERT
INTR	3360	Policlinique d'endocrinologie [0-90-0]	J. CRABBÉ et A. E. LAMBERT

Après une année (ENDO 31 LS), le candidat ayant publié au moins un article dans une revue scientifique médicale (ayant un « editorial board ») se verra décerner un *certificat spécial en endocrinologie*.

Après deux années (ENDO 32 LS), il déposera un mémoire (20-25 pages) revoyant un domaine de la littérature endocrinologique et pourra recevoir le titre de *licencié en endocrinologie*.

⁽¹⁾ Cf. licence en sciences biomédicales, p. 98.

LICENCE SPÉCIALE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE (MNUC 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de cinq ans au moins, dont trois années de formation de base (stage de médecine interne de deux années et stage en radio-radiumthérapie et oncologie durant une année) et deux années de formation supérieure consacrées aux techniques diagnostiques (*in vivo* et *in vitro*) et thérapeutiques en médecine nucléaire (cf. AM du 7 mars 1985 - MB du 19 mars 1985).

B. Commission d'enseignement

Président : C. BECKERS.

Membres : E. COCHE, Ph. DE NAYER, A. FERRANT, A. KEYEUX, J. MELIN, S. PAUWELS, L. PIRET et A. WAMBERSIE.

C. Conditions d'admission

Résultats du concours de médecine interne appréciés en fonction des critères de médecine nucléaire.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

1^{re} et 2^e années : voir programme de médecine interne (INTR 3LS)

3^e année : outre le stage en radiothérapie et oncologie

1. Formation théorique			
MNUC	3120	Techniques de mesure et démonstrations [15-30-0]	J. DEUTSCH
RDTH	3131	Radiobiologie générale et spéciale, 1 ^{re} partie [22,5-0-0]	A. WAMBERSIE
ESP	3420	Éléments de biostatistique appliqués à la Santé Publique [15-0-0]	A. BOUCKAERT
ESP	3460	Radioprotection (aspects biologiques et médicaux) [22,5-40-0]	A. WAMBERSIE
ESP	3480	Protection de l'environnement et législation [30-0-0]	F. HAUMONT, P. SMEESTERS et A. STROOBANDTS
FARM	3200	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie [22,5-40-0]	P. DUMONT
PHYS	2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations [22,5-0-0]	J. DEUTSCH

2. Séminaire et activités cliniques

Stages en oncologie

Séminaires de médecine nucléaire : 2 h/semaine

Démonstrations d'explorations fonctionnelles

II. Formation supérieure 4^e et 5^e années

1. Formation théorique

MNUC 3140	Utilisation des radio-isotopes en diagnostic médical [45-60-0]	C. BECKERS
MNUC 3150	Démonstrations techniques et protocoles de médecine nucléaire <i>in vivo</i> et <i>in vitro</i> [0-45-0]	C. BECKERS
FARM 3320	Principes et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques <i>in vitro</i> [15-40-0]	C. BECKERS

2. Séminaires et staffs : 2 h/semaine chaque année

3. Activités cliniques encadrées

E. Évaluation et examen final

Un mémoire, éventuellement basé sur les dispositions requises par l'AM du 7 mars 1985, sera présenté et défendu oralement.

LICENCE SPÉCIALE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE POUR SPÉCIALISTES EN MÉDECINE INTERNE

Les spécialistes agréés en médecine interne peuvent, en remplacement de cette agrégation, obtenir leur agrégation au titre de spécialiste en médecine nucléaire à condition d'avoir, conformément à un plan de stage préalablement approuvé :

- suivi pendant deux ans au moins un stage à temps plein dans un service de médecine nucléaire agréé pour une formation supérieure ;
- fourni la preuve d'une formation approfondie, théorique et pratique, dans les disciplines de base de la médecine nucléaire.

LICENCE SPÉCIALE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE POUR SPÉCIALISTES EN RADIO-RADIUMTHÉRAPIE

Les spécialistes agréés en radio-radiumthérapie peuvent, en remplacement de cette agrégation, obtenir leur agrégation au titre de spécialiste en médecine nucléaire à condition d'avoir, conformément à un plan de stage préalablement approuvé :

- suivi pendant deux ans au moins un stage à temps plein dans un service de médecine nucléaire agréé pour une formation supérieure ;
- acquis une formation clinique supplémentaire couvrant l'ensemble des domaines de physiopathologie concernés par la médecine nucléaire. À cette fin, ils doivent suivre un stage à temps plein complémentaire d'un an dans un service hospitalier de médecine interne agréé dans ce but ;
- fourni la preuve d'une connaissance approfondie théorique et pratique des disciplines de base de la médecine nucléaire.

LICENCE SPÉCIALE EN RADIOTHÉRAPIE-ONCOLOGIE (RDTH 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de quatre ans : 2 ans de formation de base, 2 ans de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : A. WAMBERSIE.

Membres : G. CORNU, C. DECKERS, J. LONGUEVILLE, F. RICHARD, M. SYMANN, A. VANDENBROUCKE-VANDERWIELEN et J. van de MERCKT.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; concours de médecine interne ; stage et activité de recherche ; entrevue.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

PHYS 2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations [22,5-0-0]	J. DEUTSCH A. WAMBERSIE
RDTH 3120	Dosimétrie [15-0-0]	
RDTH 3131	Radiobiologie générale et spéciale (1 ^{re} partie) [22,5-0-0]	A. WAMBERSIE J. R. MAISIN
RDTH 3132	Radiobiologie spéciale (2 ^e partie) [15-0-0]	A. WAMBERSIE
RDTH 3140	Radioprotection en radiothérapie [15-0-0]	

II. Formation supérieure

RDTH 3151	Cancérologie (pathologie clinique, diagnostic précoce et épidémiologie du cancer, thérapeutique du cancer, chimiothérapie) [22,5-0-0]	N.
RDTH 3152	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales [22,5-0-0]	J. LONGUEVILLE
RDTH 3160	Techniques radiothérapiques (Roentgen-Curiethérapie, hautes énergies et thérapie par isotopes radioactifs [30-60-30])	A. WAMBERSIE P. MALDAGUE C. DECKERS
RDTH 3171	Pathologie tumorale et radiopathologie [15-15-0]	
RDTH 3290	Policlinique d'oncologie [0-45-0]	
RDTH 3270	Séminaire de cancérologie et de dépistage du cancer [0-0-45]	N.

E. Évaluation et examen final

Évaluation annuelle ; évaluation finale ; publication souhaitée ; mémoire exigé ; examen national (facultatif mais recommandé) organisé par l'Association belge de radiothérapie-oncologie.

En outre, un doctorat spécial en radiothérapie-cancérologie peut être décerné aux candidats qui ont obtenu plus de 70 % des points pour l'ensemble des examens théoriques et qui ont présenté et défendu publiquement un mémoire original ayant trait à une des matières reprises ci-dessus.

LICENCE SPÉCIALE EN SOINS INTENSIFS ET RÉANIMATION (REAN 3LS)

(Certificat complémentaire)

Conditions d'admission

La licence est accessible aux médecins ayant obtenu une des licences suivantes : anesthésiologie, chirurgie, cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie-obstétrique, médecine interne, neurologie, orthopédie, pédiatrie, pneumologie.

Commission d'enseignement

Président : J. TRÉMOUROUX.

Secrétaire : P. MAHIEU.

Membres : E. COCHE, J. COL, R. DE MEYER, M. GOENEN, B. GRIBOMONT, E. INSTALLÉ, P. J. KESTENS, Cl. LECART, D. MOULIN, M. REYNAERT, G. STROOBANDT et A. VINCENT.

Durée de la formation

Un an à temps plein pour les candidats ayant déjà, pour l'obtention des licences suscitées, effectué un stage de 12 mois dans un service de soins intensifs. Deux ans à temps plein pour les candidats ne répondant pas au critère ci-dessus.

Programme

1. *Stages pratiques* (12 ou 24 mois selon le cas) répartis dans les diverses unités de soins intensifs (chirurgicale, médicale, pédiatrique) de l'UCL ; ces stages comporteront un séjour d'un mois en anesthésiologie.

2. *Enseignement.*

1^{re} année

		Tours de salle de soins intensifs et de réanimation	
dont			
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0] Séminaires de physiopathologie et de traitement des urgences et des accidents aigus cardio-pulmonaires, métaboliques, toxiques, neurologiques, pédiatriques, anesthésiques et chirurgicaux	J. TRÉMOUROUX
dont			
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45] Séminaire de corrélation neuro-anatomo-clinique et neurophysiologique en soins intensifs	J. TRÉMOUROUX

2^e année

Enseignement similaire à celui de la 1^{re} année, complément indispensable aux candidats n'ayant pas effectué un stage de 12 mois dans un service de soins intensifs lors de leur licence antérieure.

Examen

En fin de formation, le candidat doit pouvoir justifier de publications et/ou de présentations de travaux ayant trait aux pathologies traitées en soins intensifs.

LICENCE SPÉCIALE EN DERMATOLOGIE-VÉNÉRÉOLOGIE (DERM 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de quatre années à temps plein, dont deux années de formation de base et deux années de formation supérieure. La formation s'accomplit actuellement selon un plan de stage de deux ans à l'extérieur (maîtres de stage agréés ; éventuellement un an dans un centre universitaire étranger) et de deux ans dans le service de dermatologie de l'Université Catholique de Louvain.

B. Commission d'enseignement

Président : A. BOURLOND.

Membres : E. COCHE, C. DECKERS, Cl. FIÉVEZ, J. M. LACHAPELLE, R. VANWIJCK et G. WAUTERS.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; concours ; travail à présenter ; cotes des cours obligatoires et à option en dermatologie ; stage à option en dermatologie.

D. Organisation de l'enseignement

1. Formation théorique

Théorie des affections dermatologiques et vénériennes ; leurs investigations cliniques et anatomo-pathologiques ; leurs approches médicales, chirurgicales et radiothérapeutiques.

2. Formation clinique

DERM	3110	Séminaire de dermatologie [0-0-60]	A. BOURLOND et J. M. LACHAPELLE
DERM	3100	Tours de salle de dermatologie [0-15-0]	A. BOURLOND
DERM	3120	Démonstrations opératoires en dermatologie [0-15-0]	A. BOURLOND
DERM	3140	Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique dermatologique [0-15-0]	A. BOURLOND
DERM	3130	Policlinique de dermatologie [0-67,5-0]	A. BOURLOND et J. M. LACHAPELLE

E. Évaluation et examen final

Évaluation informelle, via le carnet de stages ; présentation de sujets en réunion scientifique et publications y relatives.

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE (CHIR)

LICENCE SPÉCIALE EN ANESTHÉSIOLOGIE (ANES 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de cinq ans. Elle comprend deux années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : B. GRIBOMONT.

Membres : Ph. BAELE, M. CARLIER, E. COCHE, R. DENEFF, V. GENARD, J. M. GOUVERNEUR, C. HARVENGT, K. JOUCKEN, P. J. KESTENS, Y. KESTENS-SERVAYE, A. LALOUX, J. L. SCHOLTÈS, J. TRÉMOUROUX et F. VEYCKEMANS.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; avis sur les aptitudes au terme d'un stage de deux mois en anesthésiologie.

D. Organisation de l'enseignement

ANES	3220	Séminaire d'anesthésiologie [0-0-60]	B. GRIBOMONT
ANES	3230	Démonstrations de techniques d'anesthésie [0-90-0]	B. GRIBOMONT et Y. KESTENS-SERVAYE
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et de réanimation [0-0-45]	J. TRÉMOUROUX
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0]	J. TRÉMOUROUX

La formation de base comprend également un enseignement interuniversitaire regroupant l'UCL, l'ULB et l'ULg. Cet enseignement s'intitule : « Théorie de l'Anesthésie ». Son volume est de 30 h. Il est destiné aux assistants de première et de deuxième année de formation.

En 1990-1991, cet enseignement sera poursuivi par un cours intitulé « Sciences de base » ; il s'adressera aux assistants de troisième et de quatrième année de formation.

Un troisième cours suivra et son intitulé sera « Clinique de l'Anesthésie et de la Réanimation ». Cet enseignement s'adressera à la 5^e année de formation.

E. Évaluation et examen final

Test de connaissances au terme de la 1^{re} année ; examen en fin de 2^e année, organisé par les trois universités.

Un examen final, en fin de spécialisation, sera également organisé, le moment venu, par les trois universités.

Publication d'un article ou rédaction d'un travail à présenter lors de séances spéciales organisées par la Société Belge d'Anesthésie et de Réanimation.

LICENCE SPÉCIALE EN CHIRURGIE GÉNÉRALE (CHG 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de six années à temps plein, dont trois années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : P. J. KESTENS.

Membres : G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT, J. M. COLLARD, M. COLLETTE, B. de HEMPTINNE, Chr. DELLOYE, P. P. DE NAYER, R. DETRY, R. DION, P. JAUMIN, L. LAMBOTTE, W. LOKIETEK, Y. LOUAGIE, L. MICHEL, R. OPSOMER, J. J. ROMBOUTS, J. C. SCHOEVAERDTS, J. P. SQUIFFLET, P. VAN CANGH, R. VANWUICK, A. VINCENT et F. X. WESE.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; entrevue ; activités de recherche ; cote de stage de troisième doctorat ; examen écrit sur l'anatomie.

D. Organisation de l'enseignement

Enseignement magistral

Indications opératoires et techniques chirurgicales (45 h)

Enseignement clinique

CHG	3130	Démonstrations opératoires de chirurgie vasculaire et thoracique [0-90-0]	Ch. CHALANT, R. PONLOT et J. C. SCHOEVAERDTS
CHG	3170	Démonstrations opératoires de chirurgie [0-90-0]	P. J. KESTENS et J. B. OTTE
		Démonstrations de transplantation rénale (90 h)	
CHG	3120	Tours de salle de chirurgie vasculaire et thoracique [0-45-0]	Ch. CHALANT et R. PONLOT
CHG	3140	Tours de salle de chirurgie digestive et pédiatrique [0-45-0]	P. J. KESTENS et J. B. OTTE
		Tours de salle de transplantation rénale (45 h)	
CHG	3100	Séminaire de chirurgie vasculaire et thoracique [0-0-30]	Ch. CHALANT, R. PONLOT et J. C. SCHOEVAERDTS
CHG	3150	Séminaire de chirurgie digestive et pédiatrique [0-0-60]	P. J. KESTENS et J. B. OTTE
		Séminaire de transplantation d'organes (30 h)	
CHG	3110	Policlinique de chirurgie vasculaire et thoracique [0-45-0]	Ch. CHALANT et R. PONLOT
CHG	3160	Policlinique de chirurgie générale et digestive [0-45-0]	P. J. KESTENS et J. B. OTTE
		Policlinique de transplantation rénale (45 h)	

E. Évaluation et examen final

Évaluation finale ; publication dans une revue reprise à l'Index Medicus.

LICENCE SPÉCIALE EN CHIRURGIE PLASTIQUE (CHPL 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de six années à temps plein dans les Cliniques universitaires St-Luc ou dans les services agréés par la Faculté. Ce programme comprend trois années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : R. VANWIJCK.

Secrétaire : J. DONNEZ.

Membres : A. BOURLOND, C. DECKERS, B. GRIBOMONT, P. J. KESTENS, P. LECHEN, J. J. ROMBOUTS, P. VAN CANGH et J. VAN DEN ECKHAUT.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; entrevue ; activités de recherche ; cote de stage de troisième doctorat ; examen écrit sur l'anatomie.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

Cf. licence spéciale en chirurgie générale, programme des trois premières années (CHG 3LS).

N.B. Il est souhaité qu'au cours de ces trois années de formation de base, le candidat accomplisse un stage de 3 à 6 mois dans le service de chirurgie plastique, ainsi qu'un second stage de 3 à 6 mois dans le service de chirurgie orthopédique.

II. Formation supérieure

Enseignement magistral

CHG 2200 Chirurgie plastique [15-0-0] R. VANWIJCK
Chirurgie des malformations faciales (15 h)
Chirurgie plastique pédiatrique (15 h)

Enseignement pratique

Séminaires (15 h)
Démonstrations opératoires (150 h)
Tours de salle (50 h)
Policlinique (40 h)

E. Évaluation et examen final

Une communication annuelle à la Société belge de chirurgie plastique ; deux publications dans des revues internationales ; mémoire.

LICENCE SPÉCIALE EN MICROCHIRURGIE GÉNÉRALE ET RECONSTRUCTRICE (MICH 3LS)

(DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALES EN SCIENCES BIOMÉDICALES)

Commission

Président : R. VANWIJCK.

Membres : P. J. KESTENS, A. DHEM, B. GRIBOMONT, M. MORIAU, M. GERSDORFF et J. DONNEZ.

Première licence

Enseignement théorique : 60 heures.

Travaux pratiques : 150 heures.

Démonstrations opératoires et séminaires : 90 heures.

À choisir dans la liste ci-après.

Deuxième licence

Enseignement théorique : 120 heures.

Travaux pratiques : 90 heures.

Démonstrations opératoires et séminaires : 90 heures.

À choisir dans la liste ci-après.

Évaluation et examen final

Examens oral et pratique

Présentation d'un travail expérimental devant une société savante belge ou étrangère.

Cours

1^{re} épreuve (MICH 31 LS)

INTR	3330	Techniques d'hémostase, partie microchirurgie (10 h) [0-45-0]	M. MORIAU
MICH	3100	Microchirurgie générale [60-150-90]	R. VANWIJCK
CHG	2210	Chirurgie expérimentale, partie microchirurgie (8 h) [30-0-0]	L. LAMBOTTE, W. LOKIETEK et J. P. SQUIFFLET
ANES	3230	Démonstration de techniques d'anesthésie, partie microchirurgie (4 h) [0-45-0]	B. GRIBOMONT et Y. KESTENS-SERVAYE
ORL	3210	Démonstrations opératoires d'ORL, partie microchirurgie (4 h) [0-45-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN ECKHAUT
CHG	3130	Démonstrations opératoires de chirurgie vasculaire et thoracique, partie microchirurgie (4 h) [0-90-0]	Ch. CHALANT, J. C. SCHOEVAERDTS et N. S. DE COOMAN, J. DONNEZ, Cl. LECART et E. LOUMAYE
OBST	3320	Démonstrations opératoires gynécologiques et andrologiques, partie microchirurgie (6 h) [0-45-0]	
URO	2120	Compléments d'urologie, partie microchirurgie (4 h) [0-0-22]	P. VAN CANGH et F. X. WESE
NEUR	3250	Démonstrations opératoires de neurochirurgie, partie microchirurgie (4 h) [0-30-0]	G. STROOBANDT
OFTA	3130	Démonstrations opératoires d'ophtalmologie, partie microchirurgie (4 h) [0-30-0]	N.

2^e épreuve (MICH 32 LS)

MICH	3110	Anatomie appliquée à la microchirurgie reconstructrice [30-60-0]	A. DHEM et R. VANWIJCK
MICH	3120	Microchirurgie reconstructrice. Principes généraux et applications cliniques [30-0-0]	R. VANWIJCK et N.

LICENCE SPÉCIALE EN MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION (MEFY 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de 5 années : 2 années de formation de base, 3 années de formation supérieure.

N.B. un stage d'un an à l'étranger, dans un service agréé par la Commission de Médecine physique ou un stage dans un laboratoire de recherche est souhaité. Ce stage se fera de préférence durant la 3^e ou la 4^e année.

B. Commission d'enseignement

Président : J. DE NAYER.

Membres : M. CLÉRIN, F. COYETTE, Ph. EVRARD, M. GERSDORFF, Ph. KNOOPS, E. C. LATERRE, L. PLAGHKI, A. VINCENT et P. VAN DEN BERGH.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; cotés de l'examen clinique (partie loco-motrice) de second doctorat et des cours à option en médecine physique et réadaptation ; entrevue ; avis du staff clinique.

D. Organisation de l'enseignement

MEFY	2120	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique [15-0-0]	L. PLAGHKI
READ	2230	Séminaire de rééducation motrice et de kinésithérapie [0-0-60]	J. DE NAYER
MEFY	3100	Séminaire de médecine physique et de réadaptation [0-0-30]	J. DE NAYER
MEFY	3110	Démonstrations cliniques de médecine physique et de réadaptation [0-180-0]	J. DE NAYER

E. Évaluation et examen final

Présentation annuelle d'un sujet ; un article au moins publié dans une revue reprise à l'Index Medicus.

LICENCE SPÉCIALE EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE (ORTO 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de six années à temps plein, dont trois années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : A. VINCENT.

Membres : M. COLLETTE, Ph. DECLOEDT, Chr. DELLOYE, P. P. DE NAYER, J. LEWALLE, W. LOKIETEK et J. J. ROMBOUTS.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; entrevue ; activités de recherche ; cote de stage de troisième doctorat ; examen écrit sur l'anatomie.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

1^{re} et 2^e années

Cf. licence spéciale en chirurgie générale, programme des 1^{re} et 2^e années (CHG 3LS)

3^e année

Cf. licence spéciale en chirurgie générale, programme de la 3^e année (CHG 3LS), ainsi que :
Traumatologie générale
Traumatologie de l'appareil locomoteur

II. Formation supérieure

4^e, 5^e, 6^e années

Enseignement magistral

IEP	2840	Indications et techniques opératoires en chirurgie orthopédique (30 h) Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22,5-0]	J. J. ROMBOUTS et A. VINCENT
-----	------	---	------------------------------

Enseignement clinique

CHG	3180	Séminaire de chirurgie orthopédique [0-0-60]	A. VINCENT
CHG	3200	Démonstrations opératoires de chirurgie orthopédique (par séries) [0-90-0]	A. VINCENT
CHG	3190	Tours de salle de chirurgie orthopédique [0-45-0]	A. VINCENT
CHG	3210	Policlinique de chirurgie orthopédique [0-45-0] Confrontation anatomo-radio-clinique (15 h)	A. VINCENT

E. Évaluation et examen final

Évaluation annuelle organisée par la Société belge de chirurgie orthopédique et de traumatologie.

LICENCE SPÉCIALE EN UROLOGIE (URO 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de six années : deux années de formation de base et quatre années de formation supérieure. Une année pourra être accomplie « extra muros », dans un service agréé par la Faculté.

B. Commission d'enseignement

Président : P. VAN CANGH.

Membres : G. ALEXANDRE, P. J. KESTENS, Cl. LECART, R. OPSOMER et F. X. WESE.

C. Conditions d'admission

Cf. sélection en chirurgie ; sélection par la Commission d'urologie.

D. Organisation de l'enseignement

1^{re} et 2^e années

Cf. licence spéciale en chirurgie générale, programme des 1^{re} et 2^e années (CHG 3LS).

Formation supérieure

1. Enseignement théorique

Techniques chirurgicales (15 h)

Techniques endo-urologiques (15 h)

Compléments d'endoscopie urologique (15 h)

Épreuves fonctionnelles (urodynamique) (15 h)

2. Enseignement pratique

CHG 3220 Tours de salle d'urologie [0-45-0]

CHG 3230 Séminaire d'urologie [0-0-30]

CHG 3240 Démonstrations opératoires d'urologie [0-90-0]

CHG 3250 Policlinique d'urologie [0-45-0]

P. VAN CANGH ⁽¹⁾

P. VAN CANGH ⁽¹⁾

G. ALEXANDRE

P. VAN CANGH et F. X. WESE

E. Évaluation et examen final

Une publication annuelle ; une communication annuelle à un congrès.

DÉPARTEMENT DE GYNÉCOLOGIE, D'OBSTÉTRIQUE ET DE PÉDIATRIE (GYPE)

LICENCE SPÉCIALE EN GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE (OBST 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de cinq années à temps plein, dont deux années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : K. THOMAS.

Membres : S. DE COOMAN, R. DE HERTOCH, J. DONNEZ, Cl. LECART, E. LOUMAYE, M. NISOLLE et M. VAN LIERDE.

⁽¹⁾ Coll. : R. OPSOMER et F. X. WESE.

C. Conditions d'admission

Résultats du concours d'admission.

D. Organisation de l'enseignement

I. Formation de base

OBST 3290 Séminaire de gynécologie-obstétrique [0-0-60]

OBST 3300 Policlinique de gynécologie et d'obstétrique [0-67,5-0]

OBST 3310 Tours de salle de gynécologie et d'obstétrique [0-67,5-0]

OBST 3330 Démonstrations obstétricales [0-45-0]

OBST 3110 Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales, obstétricales et gynécologiques [15-30-0]

OBST 3200 Anatomie microscopique et cytologie obstétricale et gynécologique [15-30-0]

OBST 3220 Anesthésie, analgésie et réanimation en obstétrique et gynécologie [15-0-0]

Néonatalogie et notions de tératologie et de génétique médicale

J. DONNEZ, Cl. LECART,
K. THOMAS et M. VAN LIERDE

J. DONNEZ, Cl. LECART,
E. LOUMAYE, K. THOMAS
et M. VAN LIERDE

J. DONNEZ, Cl. LECART,
E. LOUMAYE, K. THOMAS
et M. VAN LIERDE

K. THOMAS et M. VAN LIERDE

S. DE COOMAN, J. DONNEZ,
Cl. LECART et M. VAN LIERDE

H. NOËL

N.

II. Formation supérieure

Affectation minimale de six mois dans un service de chirurgie abdominale, ainsi que, chaque année :

OBST 3290 Séminaire de gynécologie-obstétrique [0-0-60]

OBST 3300 Policlinique de gynécologie et d'obstétrique [0-67,5-0]

OBST 3310 Tours de salle de gynécologie et d'obstétrique [0-67,5-0]

OBST 3320 Démonstrations opératoires gynécologiques et andrologiques [0-45-0]

OBST 3160 Compléments d'endocrinologie en obstétrique et en gynécologie [15-0-0]

J. DONNEZ, Cl. LECART,
K. THOMAS et M. VAN LIERDE

J. DONNEZ, Cl. LECART,
E. LOUMAYE, K. THOMAS
et M. VAN LIERDE

J. DONNEZ, Cl. LECART,
E. LOUMAYE, K. THOMAS
et M. VAN LIERDE

S. DE COOMAN, J. DONNEZ,
Cl. LECART et E. LOUMAYE

R. DE HERTOCH

E. Évaluation et examen final

Évaluation annuelle des candidats par la Commission.

LICENCE SPÉCIALE EN PÉDIATRIE (PEDI 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de cinq années : 2 années de formation de base, 3 années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : P. MALVAUX.

Membres : J. P. BUTS, D. CLAUS, G. CORNU, Chr. DEBAUCHE, R. DE MEYER, Ph. EVRARD, G. FERRIÈRE, M. Th. HEREMANS-BRACKE, P. LEBECQUE, J. LINTERMANS, G. LYON, M. MAES, D. MOULIN, J. NINANE, J. B. OTTE, A. M. RENOIRTE-MONTJOIE, M. STYNS, M. TRÉMOUROUX-WATTIEZ, G. VERELLEN, Chr. VERMYLEN, A. VLIERS et F. X. WESE.

C. Conditions d'admission

Sélection par examen écrit des connaissances scientifiques et cliniques ; évaluation du curriculum d'études ; appréciation sur les stages ; entrevue avec les responsables du Département.

D. Organisation de l'enseignement

1. Séminaires et staffs

PEDI	3110	Séminaire de cardiologie pédiatrique [0-0-60]	A. VLIERS
PEDI	3140	Séminaire de pédiatrie [0-0-60]	G. CORNU, R. DE MEYER et P. MALVAUX
PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile [0-0-60]	Ph. EVRARD, A. FERRIÈRE et G. LYON
REAN	3100	Séminaire de soins intensifs et réanimation [0-0-45] Séminaire d'endocrinologie (30 h) Séminaire d'héματο-oncologie en commun avec le service « adultes » (45 h) Séminaire de gastro-entérologie (10,5 h) Séminaire de néonatalogie en commun avec la radiologie pédiatrique (50 h)	J. TRÉMOUROUX

2. Activités cliniques d'encadrement

PEDI	3120	Policlinique de pédiatrie [0-67,5-0]	G. CORNU et P. MALVAUX
PEDI	3130	Tours de salle de pédiatrie [0-180-0]	G. CORNU, R. DE MEYER et P. MALVAUX
PEDI	3170	Policlinique de cardiologie pédiatrique [0-22,5-0]	A. VLIERS
PEDI	3180	Tours de salle de cardiologie pédiatrique [0-67,5-0]	A. VLIERS
PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile [0-67,5-0]	Ph. EVRARD, A. FERRIÈRE et G. LYON
PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile [0-67,5-0]	Ph. EVRARD et G. LYON
REAN	3110	Tours de salle de soins intensifs [0-90-0] Tours de salle d'héματο-oncologie (90 h) Tours de salle de néonatalogie (150 h) Tours de salle de gastro-entérologie (10 h)	J. TRÉMOUROUX

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; un article publié.

Enseignement complémentaire en médecine scolaire

Afin de mettre les futurs pédiatres dans les conditions exigées par l'A.R. du 3 septembre 1975 pour assurer les fonctions de médecin-coordonnateur en IMS et dans les Centres de Santé, il leur est proposé un programme d'enseignement complémentaire comportant des cours, des exercices pratiques et des stages. Ceux-ci peuvent être répartis sur les 5 années du postgraduat.

Une commission désignée par le Conseil du Département de pédiatrie est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances et fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le certificat de spécialisation en pédiatrie.

Enseignement théorique :

1. Médecine scolaire (y compris : principes et méthodes de la médecine préventive de l'écolier, organisation des Centres de Santé, anthropométrie de l'enfant, les méthodes d'exams médicaux orientés suivant les niveaux scolaires, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'hygiène à l'école, l'approche médico-sociale de l'enfance inadaptée, l'éducation sanitaire en milieu scolaire).
2. Législation sanitaire, protection maternelle et infantile.
3. Neuro-psychologie pédiatrique.
4. Psycho-pathologie de l'enfant et de l'adolescent.
5. Principes et méthodes de la tutelle PMS.

Cet enseignement théorique est assuré suivant un cycle portant sur 2 années académiques. La participation à des conférences et à des séminaires est également prévue ainsi que la présentation d'un mémoire.

Enseignement pratique et stages

Un mois au Service de médecine scolaire UCL à Woluwe.

DÉPARTEMENT DE NEUROLOGIE ET DE PSYCHIATRIE (NOPS)

LICENCE SPÉCIALE EN NEUROCHIRURGIE (NECH 3LS)

A. Critères légaux de formation

Six années à temps plein, dont trois années de formation de base et trois années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : G. STROOBANDT.

Membres : J. M. BRUCHER, G. CORNÉLIS, Ph. EVRARD, P. J. KESTENS, E. C. LATERRE, G. LYON, M. MEULDERS, N. SCHEPENS-BOISACQ, Chr. THAUVOY et A. VINCENT.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; entrevues ; activités de recherche ; cote de stage de troisième doctorat ; examen écrit sur l'anatomie et la neurologie ; avis des chefs de service de chirurgie et de neurologie.

D. Organisation de l'enseignement

Formation de base

1^{re} année

Cf. licence spéciale en chirurgie générale, programme de la 1^{re} année (CHG 3LS).

2^e année

Cf. licence spéciale en neurologie, programme de la 1^{re} année (NEUR 3LS).

3^e année

MED	2220	Applications biomédicales des méthodes de simulation (1 ^{re} partie) [30-0-0] Introduction aux affections neurochirurgicales, y compris les notions correspondantes de neuropathologie, de neuroradiologie et de neurophysiologie Techniques opératoires en neurochirurgie Séminaires du secteur de neurologie Démonstrations opératoires en neurochirurgie Tours de salle de neurochirurgie Policlinique de neurochirurgie	J. BARRETO
-----	------	--	------------

Formation supérieure

MED	2230	Applications biomédicales des méthodes de simulation (2 ^e partie) [15-0-0]	N.
-----	------	---	----

Ainsi que la poursuite du programme spécifique commencé en 3^e année.

Séminaires du secteur neurologique
Démonstrations opératoires en neurochirurgie
Exercices de techniques microchirurgicales
Tours de salle de neurochirurgie
Policlinique de neurologie

E. Évaluation et examen final

Une publication importante dans une revue internationale.

LICENCE SPÉCIALE EN NEUROLOGIE PÉDIATRIQUE (NEPE 3LS) (certificat complémentaire)

Conditions d'admission

La licence est accessible aux médecins ayant obtenu ou en voie d'obtenir une des licences suivantes : neurologie, pédiatrie, neurochirurgie, réadaptation, pédopsychiatrie.

Commission d'enseignement

Président : G. LYON.

Membres : L. CASSIERS, G. CORNU, R. DE MEYER, Ph. EVRARD, G. FERRIÈRE, J. Y. HAYEZ, E. C. LATERRE, J. LONGUEVILLE, P. MALVAUX et F. VAN HOOF.

Durée de formation

18 mois de stage clinique en neurologie pédiatrique pour les candidats porteurs d'une des licences susmentionnées.

Le programme détaillé des stages est fixé, dans chaque cas, par la Commission en fonction de la formation antérieure du candidat.

Programme

1. Stage pratique, dont au moins 18 mois de stage clinique en neurologie pédiatrique.
2. Enseignement :

PEDI	3160	Séminaire de neurologie infantile [0-0-60] Policliniques de neurologie infantile	G. LYON
dont PEDI	3100	Policlinique de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0] Tours de salle de neurologie infantile	Ph. EVRARD et G. LYON
dont PEDI	3150	Tours de salle de neurologie infantile (par séries) [0-67,5-0]	Ph. EVRARD, G. FERRIÈRE et G. LYON

Examen

Épreuve finale portant sur les matières enseignées, ainsi que présentation d'un mémoire.

LICENCE SPÉCIALE EN NEUROLOGIE (NEUR 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de cinq années, dont une en psychiatrie. Une des années au moins devra être accomplie dans le service de neurologie des Cliniques Universitaires St-Luc.

B. Commission d'enseignement

Président : E. C. LATERRE.

Membres : J. M. BRUCHER, G. CORNÉLIS, Th. de BARSY, Ph. EVRARD, G. LYON, J. M. MALOTEAUX, M. MEULDERS, N. SCHEPENS-BOISACQ, C. SINDIC et G. STROOBANDT.

C. Conditions d'admission

Stage préalable en neurologie ou en neurologie pédiatrique ; résultats académiques (6 pts) ; concours (8 pts) ; entretiens (2 pts) ; stages (4 pts).

D. Organisation de l'enseignement

En préparation à la licence et en fonction de leurs horaires et leurs disponibilités, les étudiants de 2^e, 3^e et 4^e doctorats sont invités à suivre les cours à option suivants :

NEUR 2140, NEUR 2150, NEPE 2110, RDGN 2120, ANPG 2120, NEUR 3130, LOGO 2400.

Ces cours leur sont également accessibles durant la licence proprement dite.

Cours spécifiques à la licence en neurologie

NEUR 3170	Tours de salle de neurologie et présentations de cas cliniques [0-90-0]	E. C. LATERRE
NEUR 3240	Policliniques de neurologie [0-90-0]	E. C. LATERRE
NEUR 3260	Séminaire de neurologie (20 h)	
	Séminaire anatomo-clinique de neurologie [0-0-15]	J. M. BRUCHER
	Séminaire de neurophysiologie clinique (25 h)	

E. Évaluation et examen final

Évaluation, mais non systématique comme en doctorat en médecine ; mémoire ou publication.

LICENCE SPÉCIALE EN PSYCHIATRIE (PSYC 3LS) ⁽¹⁾

A. Critères légaux de formation

La durée de formation est de cinq années à temps plein, dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Deux années au moins doivent être accomplies dans le service de psychiatrie de l'Université Catholique de Louvain. Les autres années peuvent être effectuées dans un service reconnu par la Commission, en Belgique ou à l'étranger.

B. Commission d'enseignement

Président : L. CASSIERS.

Membres : D. CHARLIER, Ph. EVRARD, J. Y. HAYEZ, P. JONCKHEERE, F. LEGEIN, E. C. LATERRE, G. LYON, Ph. MEIRE, C. REYNAERTS, J. P. ROUSSAUX, A. ROELANDTS, J. SERRANO, E. VAN DIEREN, Ph. van MEERBEECK et A. WILLEMS-SEGHES.

C. Conditions d'admission

Concours écrit (35 pts) ; entrevue (25 pts) ; résultats académiques (15 pts) ; stages effectués (25 pts).

D. Organisation de l'enseignement

L'enseignement de psychiatrie comporte un tronc commun de psychiatrie générale, complété de deux orientations en psychiatrie « spéciale » :

- orientation Adultes
- orientation Enfants et Adolescents.

Les cours s'échelonnent sur deux années. Celles-ci correspondent aux deux années que chaque assistant est tenu d'accomplir sur le site.

⁽¹⁾ À voir également le « Certificat de spécialisation en psychologie : Psychothérapie » (PSP, pp. 15 et 16).

— Tronc commun

Théories de la psychiatrie (épistémologie) (30 h)
Séminaire de psychiatrie générale (30 h)
Séminaire sur les urgences et les crises en psychiatrie (30 h)

— Psychiatrie spéciale

a) un séminaire à choisir parmi les suivants :

Psychiatrie infantile (30 h)
Psychiatrie des adolescents (30 h)
Psychosomatique et psychiatrie de liaison : enfants (30 h)
Psychosomatique et psychiatrie de liaison : adultes (30 h)
Gérontopsychiatrie (30 h)
Psychiatrie des assuétudes (30 h)
Institutions psychiatriques (30 h)
Recherche en psychiatrie (30 h)

b) activités cliniques d'encadrement :

Discussions de cas en groupe (« tours de salle ») (120 h)
Supervision individuelle de la relation psychologique avec le patient psychiatrique (60 h)

2^e année

— Tronc commun

Psychiatrie clinique générale diagnostique et thérapeutique et psychiatrie légale (30 h)
Séminaire de psychiatrie générale (30 h)
Séminaire de psychiatrie sociale et préventive (30 h)

— Psychiatrie spéciale

a) un séminaire à choisir parmi les suivants :

Psychiatrie infantile (30 h)
Psychiatrie des adolescents (30 h)
Psychosomatique et psychiatrie de liaison : enfants (30 h)
Psychosomatique et psychiatrie de liaison : adultes (30 h)
Gérontopsychiatrie (30 h)
Psychiatrie des assuétudes (30 h)
Institutions psychiatriques (30 h)
Recherche en psychiatrie (30 h)

b) activités cliniques d'encadrement :

Discussions de cas en groupe (« tours de salle ») (120 h)
Supervision individuelle de la relation psychologique avec le patient psychiatrique (60 h)

E. Évaluation et examen final

Bilan mensuel avec le responsable de formation (tutorship). Rédaction d'un mémoire de fin d'études.

LICENCE SPÉCIALE EN OPHTALMOLOGIE (OFTA 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de quatre années à temps plein.

B. Commission d'enseignement

Président : J. M. LEMAGNE.

Membres : A. BOURLOND, L. CASSIERS, A. E. LAMBERT, E. C. LATERRE, M. MEULDERS, M. SPIRITUS et J. VAN DEN ECKHAUT.

C. Conditions d'admission

Résultats académiques ; concours ; stages ; cote des cours d'ophtalmologie.

D. Organisation de l'enseignement

OFTA	3100	Séminaire d'ophtalmologie [0-0-45]	N.
OFTA	3110	Policlinique d'ophtalmologie [0-45-0]	N.
OFTA	3120	Tours de salle d'ophtalmologie [0-30-0]	N.
OFTA	3130	Démonstrations opératoires d'ophtalmologie [0-30-0]	N.

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; publication.

LICENCE SPÉCIALE EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL 3LS)

A. Critères légaux de formation

La durée de la formation est de 4 années : 2 années de formation de base, 2 années de formation supérieure.

B. Commission d'enseignement

Président : J. VAN DEN ECKHAUT.

Membres : B. BERTRAND, C. DECKERS, M. GERSDORFF, M. HAMOIR, A. LACROIX, J. M. LEMAGNE, M. MEULDERS, M. REMACLE et N. SCHEPENS-BOISACQ.

C. Conditions d'admission

Concours (35 pts) ; stage O-R-L (35 pts) ; résultats académiques (20 pts) ; cote des cours et des travaux pratiques d'O-R-L (5 pts) ; activité de recherche (5 pts).

D. Organisation de l'enseignement

a. Enseignement théorique (30 h)

Pathologie et chirurgie des fosses nasales et des sinus
Pathologie et chirurgie de l'oreille
Pathologie et chirurgie du pharynx et du larynx
Pathologie et chirurgie des glandes salivaires et de la région cervicale

b. Enseignement pratique

ORL	3190	Policlinique d'oto-rhino-laryngologie [0-90-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN ECKHAUT
ORL	3200	Tours de salle d'oto-rhino-laryngologie [0-30-0]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN ECKHAUT
ORL	3210	Démonstrations opératoires d'oto-rhino-laryngologie [0-90-0]	M. GERSDORFF
ORL	3220	Séminaire d'oto-rhino-laryngologie [0-0-60]	M. GERSDORFF et J. VAN DEN ECKHAUT

E. Évaluation et examen final

Évaluation semestrielle ; évaluation finale ; une à deux publications selon leur valeur ; mémoire.

LICENCE SPÉCIALE EN PATHOLOGIE TROPICALE (MTRO 3LS) ⁽¹⁾

A. Objectif

Cette licence a pour but de donner à l'étudiant la formation médicale requise dans les régions tropicales et subtropicales en matière de santé publique, de pathologie et de soins primaires.

B. Conditions d'admission

La licence spéciale est accessible aux porteurs d'un diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements. Une partie des cours obligatoires peut être suivie à partir du 1^{er} doctorat en médecine. Dans ce cas, les cours suivis avec fruit seront remplacés par des cours à option choisis avec l'accord de la commission gérant le programme.

C. Commission

La commission juge de l'admissibilité des candidats et détermine leur programme en fonction de leur formation antérieure. Elle s'entourera à cet effet de l'avis d'experts choisis parmi les personnalités exerçant des fonctions de haut niveau dans des organismes internationaux ou réputées pour leur compétence en matière de besoins médicaux dans les pays en voie de développement.

⁽¹⁾ Cf. licence en sciences biomédicales, p. 98.

Composition de la commission : G. BIGAIGNON, G. CORNU, B. GRIBOMONT, S. HAUMONT, J. J. HAXHE, A. E. LAMBERT, M. MALENGREAU, M. F. LECHAT, J. L. MICHAUX, F. OPPERDOES, J. PRIGNOT, G. WAUTERS, E. WIBIN et F. ZECH.

D. Programme

Le programme, d'une durée d'un an, comprendra au moins 300 heures d'enseignement incluant des cours obligatoires et optionnels, des exercices pratiques et cliniques ainsi que la participation à des séminaires et à des stages.

Cours obligatoires

ESP	3180	Compléments de parasitologie, de bactériologie et d'immunologie [30-0-0]	M. WÉRY
MTRO	3010	Questions spéciales de virologie tropicale [15-0-0]	G. BURTONBOY
MTRO	3020	Compléments de pathologie tropicale [60-0-0]	G. BIGAIGNON, J. L. MICHAUX, et F. ZECH
MTRO	3030	Pédiatrie tropicale et protection maternelle et infantile [15-0-0]	M. MALENGREAU
MTRO	3040	Santé publique tropicale [30-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3230	Santé publique internationale [15-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3240	Éléments de médecine géographique et tropicale [15-0-0]	M. MALENGREAU
ESP	3270	Économie, administration et planification de la santé publique [45-0-0]	M. F. LECHAT
MTRO	3050	Assainissement du milieu tropical [15-0-0]	N.
MTRO	3060	Nutrition et hygiène alimentaire des pays en voie de développement [30-0-0]	M. MALENGREAU
MTRO	3070	Techniques médico-chirurgicales appliquées aux pays tropicaux [30-0-0]	M. WIBIN
MTRO	3080	Techniques de laboratoire appliquées aux pays tropicaux [10-20-0]	G. BIGAIGNON

Cours à option

2 heures/semaine pendant toute l'année, à choisir avec l'accord de la commission.

Stages

Les stages ont une durée de 2 mois. Le plan de stage doit être approuvé par la commission.

LICENCES SPÉCIALES EN STOMATOLOGIE ET EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE (STOM 3LS et STOC 3LS)

Cf. pp. 154 à 156.

ENSEIGNEMENT POSTUNIVERSITAIRE

Un programme très complet d'enseignement postuniversitaire est assuré par la Faculté de Médecine. Ce programme, organisé par les divers départements et services cliniques, est disponible au début de chaque année académique aux secrétariats médicaux de chacun des services cliniques concernés (Cliniques Universitaires St-Luc, Avenue Hippocrate 10, 1200-Bruxelles).

Un programme détaillé de ces activités postuniversitaires est publié chaque semaine dans l'*Agenda scientifique et clinique* de la Faculté de Médecine qui est disponible sur simple demande auprès de Monsieur M. WALCKIERS, responsable de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine (U.C.L. 50.50, Avenue Hippocrate 50, 1200-Bruxelles).

CERCLE MÉDICAL ST-LUC

UCL 4462

Véranda 44, 1200-Bruxelles

Tél. 02/762.10.05 ou 762.38.56, ou encore, aux heures de bureau, 764.43.28.

Art. 1 des statuts : Le cercle médical a été fondé dans le but d'offrir aux étudiants en médecine de l'U.C.L. l'occasion de se rencontrer tant sur le plan intellectuel que sur le plan social, pour les unir et pour compléter leur formation médicale et sociale.

Afin d'atteindre ces buts, différents secteurs d'activité, gardant une certaine autonomie, ont été constitués et groupés en un cercle où un conseil de direction assure la coordination entre les groupes et est doté à cet effet de tout pouvoir délibératif et exécutif. Ce conseil de direction représente les étudiants de la faculté auprès des autorités académiques ou autres, et auprès de tous groupements universitaires ou autres associations.

Conseil de direction

- Président : O. COSTA.
- Vice-Président : S. SCHYNS (M^{lle}).
- Responsable de l'animation : P. STAERKEL.
- Vice-Président des candidatures : E. BOLLUE.
- Rédacteur Saint-Luc Information : J. J. DEBRUYKER.
- Délégué 1^{re} candidature : à élire au début de l'année.
- Déléguée 2^e candidature : à élire.
- Déléguée 3^e candidature : à élire.
- Délégué 1^{er} doctorat : à élire.
- Délégué 2^e doctorat : à élire.
- Délégués 3^e doctorat : à élire.
- Délégués 4^e doctorat : à élire.
- Directeur de la maison médicale : E. BOLLUE.
- Aumônier du cercle : R.P. M. le MAIRE.

Commissions facultaires

Les étudiants sont représentés au niveau des instances facultaires, dont voici les principales :

Conseil de Faculté : E. BOLLUE, O. COSTA, H. DELADRIÈRE, S. SCHYNS (M^{lle}), Chr. VAN ROY (M^{lle}), F. VERSCHUEREN, et six autres étudiants à désigner.

Bureau de Faculté : O. COSTA.

Commission d'enseignement des sciences médicales : E. BOLLUE, O. COSTA, H. DELADRIÈRE, S. SCHYNS (M^{lle}), Chr. VAN ROY (M^{lle}) et F. VERSCHUEREN

Centre universitaire de médecine générale : à désigner.

Commission des stages : C. DAENEN (M^{lle}), H. DELADRIÈRE, V. DARCHÉ et A. WINTGENS (M^{lle})